Horizons et débats hd@zeit-fragen.ch www.horizons-et-debats.ch CCP 87-748485-6

8044 Zürich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal Zeit-Fragen

«Le refus du dialogue met en danger la paix mondiale» «Le droit international est universel et doit être appliqué partout de la même manière»

Interview d'Alfred de Zayas, historien et professeur universitaire*

thk. Depuis la sécession de la Crimée, la signification du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est de nouveau à l'ordre du jour. On constate dès lors à quel point les principes du droit international sont souvent interprétés arbitrairement. Ce qui pour les uns doit valoir et fait l'objet d'approbation, doit être empêché dans d'autres régions du monde. L'attitude du «monde dominant» peut-elle être justifiée? Alors que la séparation du Kosovo a été reconnue sans problème par les Etats occidentaux, ces mêmes Etats ont clairement refusé d'accepter la sécession de l'Abkhazie et de la Crimée. En tant qu'observateur, on est obligé de constater que ce droit fait l'objet de deux poids, deux mesures. Cette contradiction nécessite une explication. Dans l'interview ciaprès, le renommé spécialiste du droit international et auteur de nombreux livres, Monsieur Alfred de Zayas, analyse la situation du point de vue du droit international.

Horizons et débats: Monsieur, vous avez présenté votre rapport annuel devant l'Assemblée générale à New York. Il y était essentiellement question du droit des peuples à disposer d'euxmêmes. Dans quelle mesure ce droit contribue-t-il à la paix dans le monde?

Alfred de Zayas: Nous savons qu'au cours des dernières soixante années le non-respect du droit à l'autodétermination des peuples a été la cause de plusieurs guerres. C'est pourquoi il est si important, aujourd'hui et dans le futur, d'appliquer ce droit à l'autodétermination car cette norme fondamentale du droit international représente une stratégie préventive contre les conflits armés. D'aucuns prétendent que le droit à l'autodétermination est réglé depuis la décolonisation. C'est faux. De nos jours, dans le monde entier, vivent de nombreux peuples, des autochtones, des peuples soumis à une occupation, des minorités importantes qui luttent pour le droit à l'autodétermination. Leurs revendications pour plus d'autonomie, de fédéralisme et d'indépendance doivent être entendues avant qu'elles ne dégénèrent en conflits armés. Tous les conflits doivent être résolus par des moyens pacifiques et par le dialogue. C'est pourquoi le 27 octobre, devant l'Assemblée générale de 1'ONU(http://daccess-dds-ny.un.org/doc/ UNDOC/GEN/N14/497/95/PDF/N1449795. pdf?OpenElement), j'ai exhorté les Etats d'être à l'écoute de leurs populations sans se focaliser de manière bornée sur le principe de l'intégrité territoriale et sans s'obstiner dans l'idée qu'il en est ainsi et pas autrement. Il est impératif qu'il y ait changement si nous voulons la paix. L'intransigeance est vectrice d'escalade et est de ce fait incompatible avec la Charte de l'ONU. Le principe de l'intégrité territoriale n'est pas absolu et doit être géré de concert avec d'autres principes du droit international, notamment les droits humains, y compris le droit à l'autodétermination. En d'autres termes, il convient de les équilibrer. En général, les frontières sont garantes de stabilité, toutefois elles peuvent être modifiées de manière pacifique et devraient être modifiées pour prévenir

un conflit futur. D'ailleurs, il faut tenir compte du fait que le droit international est dynamique et se développe par la pratique des Etats. Donc la sécession du Kosovo a fait exploser l'intégrité de la Serbie – et a créé un précédent incontournable, comme aussi la sécession de la Slovénie, de la Croatie, de la Bosnie etc. Le droit international n'est plus le droit de 1945.

En réalité, au cours de l'histoire, les frontières ont constamment été modifiées, malheureusement souvent par la guerre. C'est en particulier pour cette raison - pour éviter des conflits – qu'il faut veiller à ce que ces peuples habitant à l'intérieur de frontières nationales, soient au bénéfice de leurs droits de l'homme. Il faut toujours garder à l'esprit qu'il est question d'êtres humains et pas seulement de géopolitique. Les gens ont le droit fondamental de façonner leur destin. Tout spécialiste du droit international reconnaît le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comme un droit impératif (jus cogens), pourtant son application semble être très arbitraire.

Dans quelle mesure les actuels conflits tels que la reconnaissance du Kosovo, la sécession de la Crimée, le destin des Tamouls sont-ils évoqués dans votre rapport?

Dans mon rapport à l'Assemblée générale et aussi lors de la conférence de presse qui a suivi, je n'ai consciemment pas évoqué de pas des intérêts de sa population, ce gouvernement est voué à l'échec et met en danger la paix intérieure du pays et probablement aussi la paix régionale voire internationale.

Que peut faire un gouvernement dans un tel cas?

Si une partie de la population veut se séparer – comme par exemple en Ecosse – la méthode civilisée consiste à organiser un référendum de manière paisible. Il faut tenir compte du fait que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne veut pas obligatoirement dire indépendance totale. Il existe des étapes graduelles. On pourrait imaginer sans problème différents grades d'autonomie et même une organisation fédéraliste par laquelle les droits de l'homme de la population seraient mieux garantis. Bien des pays sont organisés de manière fédéraliste. Des Etats formés de divers groupes ethniques et religieux (parfois hostiles), et de groupes linguistiques seraient bien conseillé de considérer une constitution fédérale.

On pourrait dans ce cas prendre comme référence le modèle de démocratie directe suisse. Le modèle suisse fonctionne. En Suisse, avec 4 langues et 26 cantons, les gens vivent ensemble en paix et on se respecte mutuellement. Tous sont citoyens et citoyennes du pays.

«Qu'il s'agisse de l'Ukraine, du Kosovo, de l'Abkhazie, de l'Ossétie du Sud, de la Transnistrie, du Haut-Karabagh, du Tyrol du Sud, des Tamouls, de la Papouasie occidentale, de Rapa Nui [Ile de Pâques], des Moluques, du Soudan etc., il convient de garder à l'esprit qu'il est question d'êtres humains qui aspirent en premier lieu à quelque chose de légitime, à savoir la création de leur propre identité, de leur droit à

conflits spécifiques. Je ne me sens pas en droit | La démocratie directe est garantie par les votes paix de ces régions en danger. Ce que j'ai évoqué et ce qui sert de «valeur ajoutée» à mon rapport, ce sont les critères que j'ai formulés et qui peuvent être employés pour toutes les situations de conflits présentes et futures afin de contribuer à un arrangement à l'amiable des dits conflits. Ces critères se traduisent par une obligation au dialogue et l'exigence que dans leur juridiction les gouvernements favorisent les droits de l'homme de toutes les parties du peuple qui luttent pour leur droit à l'autodétermination sans discrimination, chicanes ou diffamation en les nommant «terroristes».

leur épanouissement culturel, à leur propre histoire.»

Comment pourrait-on résoudre ces ques-

Qu'il s'agisse de l'Ukraine, du Kosovo, de l'Abkhazie, de l'Ossétie du Sud, de la Transnistrie, du Haut-Karabagh, du Tyrol du Sud, des Tamouls, de la Papouasie occidentale, de Rapa Nui [Ile de Pâques], des Moluques, du Soudan etc., il convient de garder à l'esprit qu'il est question d'êtres humains qui aspirent en premier lieu à quelque chose de légitime, à savoir la création de leur propre identité, de leur droit à leur épanouissement culturel, à leur propre histoire. Si un Etat se montre hostile à une partie de sa population, c'est le pire que son gouvernement puisse faire, car cette partie de la population ne se sentirait plus dans l'obligation d'en respecter les lois. Dans une démocratie c'est en principe le peuple qui règne. Si un gouvernement formé d'élites ne se préoccupe

de livrer une réponse à tous ces problèmes | sur un grand nombre d'affaires courantes et par complexes qui mettent malheureusement la les instruments de l'initiative populaire et du référendum. Il n'y a pas de raison pour des réactions de violence, car la Constitution fédérale et le système gouvernemental démocratique garantissent les droits de toutes personnes aussi au niveau de la juridiction. Malheureusement ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres Etats.

A quoi pensez-vous?

Par exemple au Sri Lanka. Là, les Tamouls, qui représentent une grande partie de la population, se différencient de la majorité des Singhalais. Les Tamouls ont une autre histoire et une autre identité qui se sont manifestées dans leur recherche de l'autodétermination.

Entre 1983 et 2009, le monde a regardé sans réagir pendant que les Tamoules se faisaient massacrer par le gouvernement central. Ainsi ils n'ont acquis ni autonomie ni indépendance. Un autre groupe ethnique ayant en principe été légitimé à aspirer à l'autonomie ou l'indépendance était le peuple Igbo du Biafra/Nigéria qui a mené une guerre pour son autodétermination de 1967 à 1970 – et l'a perdue. Environ trois millions de personnes sont mortes pendant cette guerre et la famine qui s'en est suivie.

Par la mise en œuvre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, on pourrait éviter des guerres ...

... et par l'application de certaines méthodes, tels les plébiscites, on peut parvenir à des solutions pacifiques. En Ecosse, on a organisé un référendum et en Catalogne on a pu observer



Alfred de Zayas (photo mad)

une consultation pacifique. Les Nations Unies ont elles-mêmes organisé des référendums au Soudan. Le dernier Etat accepté aux Nations Unies a été le Soudan du Sud. Sa naissance est une conséquence directe de la consultation organisée par les Nations Unies. Il en est de même pour la séparation de l'Ethiopie et de l'Erythrée qui a finalement eu lieu suite à un référendum organisé par les Nations Unies. On pourrait se servir de ce modèle dans bien des parties du monde où il y a des conflits. Mais pour cela, il faut une Assemblée générale engagée, s'occupant des conflits avant qu'ils ne dégénèrent. A ce point, je dois préciser que chaque référendum ne doit pas forcément aboutir à l'indépendance d'une région. Le Québec au Canada en est un exemple. On y a organisé un référendum en 1995 qui n'a pas conduit à la séparation. Quoi qu'il en soit, un référendum pacifique vaut toujours mieux qu'un conflit armé.

Comment peut-on éviter les abus du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes pour des intérêts de pouvoir et de géopolitique? Comment peut-on empêcher la subversion d'Etats souverains par des révolutions fomentées et financées de l'extérieur?

Il faut savoir différencier entre les cas mentionnés ci-dessus, les révolutions de couleurs et la situation en Syrie. Dans ce cas, il semble bien que la guerre civile n'est pas née du fait d'une discrimination ciblée d'une partie de la population, par exemple des chrétiens ou d'autres communautés exigeant en conséquence l'autodétermination et l'autodéfense. D'un côté, on a affaire à un gouvernement venu au pouvoir par le biais d'élections, de l'autre côté on a un mouvement de militants qui veulent obtenir un changement de régime sans élections. C'est bien sûr tout autre chose. Il faut différencier cela de la situation du groupe ethnique des Tamouls dans certaines parties du Sri Lanka qui ont de légitimes raisons de vouloir préserver leur culture et leur identité. Il faut savoir faire la différence entre une guerre civile, un coup d'Etat et une volonté légitime d'autonomie et d'autodétermination.

Dans l'affaire de l'Ukraine, le président américain Barack Obama reproche à Vladi*mir Poutine*, de mettre en péril la paix dans le monde. Qu'en pensez-vous?

Dans ce cas, il faut se poser la question fondamentale de savoir ce qui met en péril la paix dans le monde. Le refus du dialogue met en danger la paix mondiale, lorsque les parties en conflit refusent de négocier. Que dit la Charte des Nations Unies dans son article 2, alinéa 3? Tous les conflits doivent être résolus par le dialogue et la diplomatie, de façon pacifique. A ma connaissance, Poutine a depuis des mois prôné le dialogue, se déclarant prêt à discuter avec tout le monde. J'aurais volontiers observé une initiative du gouvernement ukrainien de Kiev de recherche du dialogue, dans

^{*} Alfred M. de Zayas, de nationalité américaine, est historien et spécialiste du droit international. Il a enseigné dans plusieurs universités renommées dans le monde entier et s'est fait connaître au niveau international par la publication de nombreux livres et de diverses études juridiques. Pendant plusieurs années, il a été haut fonctionnaire au sein du Comité des droits de l'Homme et chef du département des requêtes avant d'embrasser la carrière de professeur à la Geneva School of Diplomacy. Depuis 2012, il est «expert indépendant pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable». Ce mandat a été prolongé de trois ans en automne 2014.

TTIP: Est-ce que la politique se plie devant les trusts?

par Eberhard Hamer, Mittelstandsinstitut Hanovre

Les associations économiques des trusts allemands ont incité le ministre de l'économie *Sigmar Gabriel* à accepter l'accord de libre-échange négocié secrètement par les Etats-Unis et l'UE aussi avec la clause de sauvegarde des investissements.

Quand on négocie à huis clos, il y a toujours quelque chose qui cloche. Car si sur le plan européen seul le bureau politique de Bruxelles négocie, du côté américain aussi bien les représentants du gouvernement et des banques que ceux des trusts et des cabinets d'avocats ont leur mot à dire. Il ne faut pas s'étonner que l'économie, la science et la population en Europe considèrent l'accord de libre-échange transatlantique intitulé Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement («PTCI» ou en anglais Transatlantic Trade and Investment Partnership «TTIP») comme un complot des trusts multinationaux contournant les normes de concurrance nationales démocratiques.

Avec l'accord de libre-échange TTIP tous les droits de douanes doivent être supprimés ainsi que différentes normes et interdictions de protection. Chaque trust américain aurait donc dans les pays de l'UE les mêmes droits que dans leur pays d'origine. Ainsi les hautes normes de protection en Europe quant à l'alimentation, l'agriculture, la médecine, la santé, la recherche, l'autorisation des produits, la protection de l'environnement et de la nature, le travail, le social et la promotion de la culture deviendraient inutiles.

Le fait que les trusts allemands se prononcent en faveur du TTIP s'explique d'un côté par la facilitation des exports et de l'autre du fait que la majorité des trusts allemands sont entre les mains de fonds internationaux; ils ont donc des intérêts plutôt internationaux que nationaux.

«Le refus du dialogue ...» suite de la page 1

un esprit de paix, avec les Ukrainiens russophones de Donetsk et Lougansk. Cela aurait été la voie civilisée pour trouver une solution au problème. On ne peut ignorer le fait que cette déstabilisation a des conséquences sur les pays voisins, dans ce cas notamment sur la Russie qui a un droit légitime de tenir à l'écart de ses frontières toute hostilité et activités révolutionnaires. La Russie a éprouvé une inquiétude légitime lorsque le 22 février 2014, le gouvernement démocratiquement élu a été renversé par un coup d'Etat. L'accord international conclu le 21 février entre les représentants du Maïdan, le président Ianoukovitch et les ministres des Affaires étrangères de France, d'Allemagne et de la Pologne, prévoyant des élections anticipées et entre temps la formation d'un nouveau gouvernement en tenant compte de tous les groupes impliqués fut rompu non pas par Ianoukovitch mais par les violences du Maïdan mettant en exécution le coup d'Etat. Les trois pays Allemagne, France et Pologne auraient dû protester et imposer le maintien de l'accord. Il en résulta donc une situation d'illégalité et d'instabilité. A la suite d'un coup d'Etat, il y a toujours certaines conséquences prévisibles mais aussi d'autres demeurant imprévisibles. L'une d'elle est qu'une partie de la population ukrainienne n'a pas reconnu les nouveaux dirigeants du pays de Kiev et ne les considère pas comme des représentants légitimes du peuple. Le professeur John Mearsheimer de l'Université de Chicago a publié récemment dans «Foreign Affaires» une analyse intéressante à ce sujet (www.foreignaffairs.com/articles/141769/john-j-mearsheimer/why-the-ukraine-crisis-is-the-wests-fault et Horizons et débats nº 22 du 15/9/14).

Quel rôle les médias jouent-ils dans cette affaire?

Je constate avec inquiétude que les informations médiatiques — notamment celles des médias occidentaux — présentent presque à l'unisson uniquement des accusations envers la Russie. On ne dit mot de l'accord du 21 février, on tait soigneusement le coup d'Etat, comme s'il n'avait pas eu lieu. Ce qui m'inquiète particulièrement c'est le fait que la presse attise l'esprit de guerre au lieu de s'efforcer de calmer le jeu. On ne plaide pas pour le dialogue, on préfère s'obstiner en direction

Jusqu'à présent on a manqué de prévenance pour les petites et moyennes entreprises, les syndicats, les protecteurs de l'environnement, les représentants culturels, pour les chercheurs, pour l'agriculture. Ils sont tous exclus des négociations et pour de bonnes raisons:

- La promotion culturelle publique créerait d'après le TTIP «une distorsion de concurrence indue» avec dommages et intérêts pour la mafia culturelle internationale.
- Si les normes américaines permettent la destruction de l'environnement telles que par exemple la fracturation hydraulique, le déboisement de grandes surfaces, l'introduction d'acides dans des rivières etc., alors à l'avenir l'exigence pourrait être la même pour leur production en Europe et il faudrait leur accorder les «mêmes opportunités compétitives».
- 90% des Allemands ne veulent pas de chimie dans leur nourriture. Aux Etats-Unis le consommateur doit prouver les dommages qui en découlent pour lui alors qu'en Europe c'était jusqu'à présent l'inverse. A l'avenir, suite au TTIP, il incomberait au consommateur de rassembler les preuves.
- Les multinationales biotechnologiques américaines telles *Monsanto* et *Syngenta* ont établi en Amérique du Nord et en Amérique latine des monopoles sur les semences bien qu'il soit prouvé que les souris nourries avec le soja génétiquement modifié soient stériles après dix générations. Le TTIP livrerait sans scrupules les paysans allemands aux monopoles américains sur les semences et sur le génie génétique.
- L'agriculture européenne se compose de petites et moyennes exploitations. C'est pourquoi en Europe la politique agricole n'est pas seulement protection de l'agriculture mais aussi de l'environnement. Avec

le TTIP les agro-multinationales pourraient envahir l'Europe avec des prix de dumping. Lorsque, déjà une fois en 1870 suite à la pression des grands industriels, le libre échange fut introduit dans l'agriculture, 100 000 exploitations agricoles de toutes tailles avaient disparu en dix ans. Cela se répéterait avec le TTIP.

Mais la plus grande impertinence de la part des négociateurs américains est qu'ils veuillent anéantir la justice européenne par une clause d'arbitrage. Des plaintes contre des mesures de monopole des trusts américains ne seraient plus possibles par les voies ordinaires de justice en Europe. Quant aux plaintes des trusts transatlantiques contre de nouvelles lois nationales, comme par exemple dans le domaine des normes environnementales ou de la promotion publique, la juridiction allemande n'aurait plus aucun mot à dire, cette compétence reviendrait aux tribunaux secrets privés (ICSID), sans seconde instance. Ces tribunaux arbitraux seraient la compétence de cabinets juridiques américains (liés aux entreprises) aux Etats-Unis. Jusqu'à présent plus de 70% des cas de litige furent décidés en faveur des trusts américains. Il n'y a plus de possibilité de recours. Cela boulverserait la culture juridique traditionnelle en Europe. Les plaintes et les peines maximales que les Etats-Unis infligent aux banques européennes montrent que la justice américaine n'a aucun scrupule d'imposer, avec l'aide de cette justice privée, la discrimination internationale. La justice américaine se déclare compétente partout où des affaires seront conclues en dollars. Cela priverait en particulier les PME de leurs droits, étant donné qu'ils ne seraient plus en mesure de porter plainte ou de se défendre aux Etats-Unis et qu'ils ne pourraient pas porter les coûts exhorbitants des avocats américains.

S'y ajoute que le TTIP ne démantèlerait non seulement notre justice, nos normes sociales, environnementales, celles dans le domaine de la santé publique et autres, mais livrerait aussi nos droits démocratiques aux trusts. Nous ne pourrions par conséquent plus faire des lois considérées comme «entrave» sans que l'Etat soit passible de dommages et intérêts (exemple: la plainte de *Vattenfall* contre l'abandon de l'énergie nucléaire).

Par contre, lorsque les services secrets américains pratiquent de l'espionnage dans toutes les entreprises européennes par rapport à la technologie et transmettent les résultats à leurs trusts – tandis qu'en Europe la protection des données est célébrée, les Américains ne le considèrent pas comme anticoncurrentiel.

L'homme politique allemand Sigmar Gabriel a raison de refuser les clauses de sauvegarde des investissements demandées par les trusts américains. C'est justement à cela que s'attaque maintenant le lobby des trusts allemands.

Sigmar Gabriel devrait examiner, en tant que ministre des trusts, s'il veut protéger tout ce que des générations ont créé dans les domaines de la culture, de la santé publique, de l'agriculture diversifiée et sans OGM ni produits chimiques, des normes environnementales, ou s'il veut vendre aux monopolistes américains la suprématie des lois sur l'économie lors des négociations à huis clos. Les petites et moyennes entreprises et les salariés seraient lésés massivement et seraient livrés aux trusts américains. Il faut savoir que le TTIP n'apportera pas la prétendue liberté du marché mais la prise de pouvoir des monopoles américains en Europe!

 $({\it Traduction}\ {\it Horizons}\ {\it et}\ {\it d\'ebats})$

de sanctions et de solutions violentes au lieu de négociations. Cependant, selon la Charte de l'ONU, tous les Etats sont tenus de respecter et de favoriser le dialogue. Mais la presse ne le fait pas. Il faut donc se demander s'il y a violation de l'article 20 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et si oui par qui. L'article 20 interdit toute incitation à la guerre. Or, de nombreux pays s'en donnent à cœur joie, au lieu de chercher une solution dans l'esprit de la Charte de l'ONU, protégeant les droits de l'homme de toutes les parties concernées, donc aussi ceux des populations de Donetsk et Lougansk.

En outre, il faut insister sur le fait que ni le droit à l'autodétermination, ni le principe de l'intégrité territoriale ne justifient le massacre de populations. Personne ne peut approuver les bombardements d'hôpitaux, d'écoles et de quartiers d'habitations. Dans les années 1994/95, il était clair pour tout le monde que le bombardement de centres civils, tel Sarajevo, était illégal. Je déplore que cette appréciation ne soit pas prise en compte lors des bombardements des populations en Ukraine orientale. En tant que spécialiste du droit international, je me permets de souligner une nouvelle fois que le droit international est universel et doit être appliqué partout de la même manière. On ne peut l'utiliser «à la carte». On ne peut pas prétendre que la Slovénie, la Croatie, la Bosnie, la Macédoine, le Monténégro, le Kosovo ont le droit à l'indépendance, mais que les populations de Lougansk et Donetsk ne l'ont pas. Il faut tiré cela au clair. Il y a tous les jours des personnes tuées. C'est le devoir de tous les Etats de la communauté humaine de faire cesser ces tirs. Il faut tout mettre en œuvre pour trouver une solution pacifique. Notons qu'au cours des mois de mars, avril ou mai, on aurait eu l'option de créer une fédération en Ukraine ou une autonomie des districts russo-ukrainiens. Actuellement, il n'est pas certain qu'une population ayant dû subir des bombardements massifs veuille encore demeurer dans un tel système étatique.

Ce ne sera qu'à la suite de négociations et d'un dialogue qu'on pourra répondre à cette question.

Tout d'abord, il faut que les armes se taisent, sinon il n'y a pas d'espoir. Cependant, on apprend par la presse que Kiev s'apprête à lancer une nouvelle offensive. Cela comprend un énorme danger. Vouloir tenter de réintégrer cette partie du pays sous le contrôle de Kiev par la force exacerberait la catastrophe humanitaire au sein de cette région et augmenterait massivement les pertes humaines. Pour moi, la seule solution en conformité avec les droits humains, ce sont les négociations dans lesquelles doivent être impliqués non seulement Kiev et Donetsk mais égale-

ment les Etats voisins ayant un intérêt légitime à ce que la région soit pacifiée.

Il s'agit également d'un processus démocratique, du fait que la démocratie est une véritable expression de l'autodétermination et celle-ci est une expression de la démocratie. Les critères que j'ai signalés dans mon rapport peuvent être une aide pour des négociations constructives. Il faut rappeler que le droit à l'autodétermination est partie intégrante de la Charte de l'ONU, se retrouve dans l'article 1 du Pacte international de l'ONU relatif aux droits civils et politiques, dans l'article 1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce droit n'est pas caduc. Il y a encore de nombreux peuples autochtones, de peuples soumis à l'occupation et des minorités qui en ont besoin. Le monde en a assez de la politique politicienne, des euphémismes manipulateurs et des paroles creuses concernant les droits humains. La prévention des conflits voilà le but de la communauté internationale. Droits humains, paix et justice!

Professeur de Zayas, nous vous remercions pour cette interview.

(Interview réalisée par Thomas Kaiser)

(Traduction *Horizons et débats*)

Courrier des lecteurs

L'Ukraine – n'est-ce que le début?

D'après les communiqués de presse de l'agence russe *Ria Novosti* la 3° Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution à propos de la lutte contre la glorification du nazisme. Le projet de résolution a été présenté par la Russie. Les Etats-Unis, l'Ukraine et le Canada ont voté contre et 115 autres pays ont voté pour. 55 pays, dont les pays membres de l'UE et la Suisse se sont abstenus.

Dans la résolution, les membres de l'Assemblée générale des Nations Unies expriment leur «profonde préoccupation sur toutes sortes de glorification du nazisme, du néonazisme ou des anciens membres de la Waffen-SS, en érigeant par exemple des monuments ou en organisant des manifestations publiques.»

Pourquoi cette résolution s'est-elle imposée? Cela est dû aux mouvements fascistes et nazis œuvrant dans la clandestinité du Maïdan. Ces forces se sont présentées avec des symboles fascistes non dissimulés et sont jusqu'à présent choyés par les Etats-Unis et l'Union européenne. Il n'est donc pas surprenant que l'UE se soit abstenue lors de l'approbation de la résolution. L'abstention de la Suisse est tout aussi choquante que sa politique de sanction contre la Russie.

Des historiens tels que *Danièle Ganser* se réfèrent au réseau «Gladio» ayant recruté entre autres des nazis et des membres de la SS. *Simpson*, un historien américain, parle d'un Blow-Back, avec lequel le fascisme affectera l'Europe. Il présente les preuves des liens étroits entre les mouvements fascistes américains et ceux en Ukraine, financés et maintenus depuis de nombreuses années par le gouvernement américain. Après

la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis ont reçu à bras ouverts des scientifiques allemands, qui étaient dans la SS. L'Argentine était également une destination d'évasion préférée. Nous ne devons pas nous livrer à de faux espoirs que le fascisme serait banni sous toutes ses formes, qu'il n'aurait plus aucune chance en Europe. Les groupes fascistes qui ont surgi en Ukraine montrent le contraire. Même les plus belles paroles ne peuvent pas dissimuler ces faits. La dictature de Franco en Espagne était la dernière dictature fasciste en Europe. Qui envisage à présent une réédition? Nous devrions y réfléchir avant de dénigrer Poutine et la Russie et avant que la prochaine confrontation militaire majeure soit en préparation.

Barbara Hug, Tobel

Pro memoria: La Suisse est un Etat de droit muni d'une Constitution et de droits civiques

Toute personne se permettant de vouloir limiter les droits des citoyens doit expliquer ce qu'elle entend par démocratie

par Thomas Schaffner, historien

Il est devenu fréquent que les requêtes et les motifs des citoyennes et citoyens suisses s'engageant en faveur d'initiatives populaires et de référendums ne soient pas présentés objectivement, par les journalistes et les stratèges des partis politiques mais discrédités de manière révoltante. C'est une tendance démontrant que ces concitoyens, soit n'ont pas compris ce qu'est le contenu du concept de la démocratie directe, soit sont tout simplement en manque d'arguments objectifs. Voilà un manque de culture qui jouit malheureusement d'une certaine tradition mais qui, selon notre Constitution, doit être clairement rejetée.

La démocratie directe est certes un modèle exigeant du vivre-ensemble humain, mais certainement la forme d'Etat convenant le mieux à la nature sociale de l'homme, du «zoon politikon». Au XIX^e siècle, les pionniers du principe «un homme, une voix», issu de la tradition coopérative de l'ancienne Confédération helvétique, désignaient le précurseur de l'actuel référendum par le terme de «véto» et également d'«Bildungsinstitut». Par cette notion, ils voulaient rendre les citoyens attentifs au fait que le véto exigeait à chaque fois du citoyen qu'il s'approfondisse dans un domaine spécifique. La souveraineté populaire ne pouvait se réaliser entièrement que si tous les citoyens avaient accès à une formation scolaire de base. Voilà d'où découle la revendication et l'introduction de l'école publique obligatoire ou le droit général à la formation pour tous. Ce n'est que muni d'une bonne formation de base que le citoyen est capable de participer non seulement aux élections périodiques des représentants du peuple mais également, en connaissance de cause, aux votations. C'est précisément en se formant une opinion sur un projet soumis au vote que la formation générale de la population s'accroît, que se développent les échanges d'idées concernant les problèmes spécifiques soulevés.

La longue histoire des décisions prises par le peuple suisse montre que ce ne sont pas à priori les spécialistes qui ont raison, résultat également confirmé lors de diverses enquêtes. C'étaient précisément la situation de compétition, la confrontation paisible entre divers avis ainsi que les nombreux modèles différents dans les communes et les cantons - donc le modèle fédéraliste - qui ont débouché sur des choix durables et «sages» ayant mené à une constante augmentation du niveau de vie de la population.

Le développement de la démocratie directe a été naturellement un long combat acharné face à des groupes qui se concevaient comme l'élite et se méfiaient des petites gens. «Vox populi – vox bovi» n'était pas seulement la devise d'une Prusse lointaine, tout comme les expressions tels que «Quod licet Jovi, non licet bovi» («Ce qui est permis à Jupiter n'est pas permis au bœuf») ne correspondaient pas uniquement aux doctrines des savants de la Grande et de la Petite Allemagne d'outre-Rhin.

D'où les attaques contre la démocratie directe proviennent-elles?

Aujourd'hui, les droits populaires de l'initiative et du référendum sont au centre de la doctrine étatique suisse, bien que la polémique à son encontre n'a jamais entièrement disparu. Les tentatives se répètent par lesquelles des cercles élitistes tentent de couper court aux droits populaires. Soit on revendique des conditions plus strictes - par exemple d'augmenter le nombre des signatures requises, ce qu'on nous présente comme un «resserrement» des droits populaires - soit on veut faire passer un examen préliminaire aux initiatives populaires. De telles revendications ont jusqu'à présent jamais été majoritaires.

Au temps de la Seconde Guerre mondiale, les droits populaires furent réduits, y compris ceux du Parlement. Il s'agissait de donner à l'exécutif, lors de situation de détresse majeure, davantage de marge de manœuvre en vue de décisions rapides. Cette situation convenait apparemment assez bien aux responsables car après la guerre, ce fut assez difficile de réduire les plein-pouvoirs et de réinstaller tous les droits populaires.

Malheureusement, on observe aujourd'hui de nouveau que les droits populaires sont remis en questions - sans qu'il y ait une menace extérieure évidente. Ou bien ces attaques poursuivent-elles le même but que les aspirations d'intégrer la Suisse dans une construction majeure? En réalité, l'adhésion à l'UE et la démocratie directe ne sont pas vraiment compatibles. Un éventuel vote sur l'adhésion de la Suisse à l'OTAN, suite à sa participation actuelle au «Partenariat pour la paix», n'aurait aucune chance devant le peuple. C'est du moins ce que démontrent les enquêtes réalisées par l'Ecole polytechnique universitaire de Zurich faisant état au sein du peuple suisse de 95% de soutien à la politique de neutralité du pays. Et de nouveau, on ne peut que constater l'incompatibilité de l'adhésion à l'OTAN et de la neutralité – notamment depuis le nouveau programme stratégique de l'OTAN de 1999 prévoyant des interventions «out-of-area», donc dans le monde entier, entre autre pour garantir l'accès aux ressources énergétiques et ceci par des interventions «robustes», donc par les armes. Un tel comportement est en opposition totale avec la devise de Frère Nicolas de Flue suivie par nos ancêtres, non pas par lâcheté comme certains le prétendent de nos jours, mais par sagesse; sa devise était de ne pas trop élargir la clôture et de ne pas se mêler des conflits à l'étranger.

Les votations populaires posent des problèmes aux élites auto-proclamées

Il est regrettable que les tentatives de ces groupes élitaires et apparemment transna-

Extraits de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Etat le 18 mai 2014)

Art. 7 Dignité humaine

La dignité humaine doit être respectée et protégée.

Art. 8 Egalité

- 1 Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
- 2 Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

Art. 13 Protection de la sphère privée

- Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunica-
- Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent

Art. 15 Liberté de conscience et de croyance

- 1 La liberté de conscience et de croyance est garantie.
- 2 Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en commu-
- 3 Toute personne a le droit d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir et de suivre un enseignement religieux.
- Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.

Art. 16 Libertés d'opinion et d'information

1 La liberté d'opinion et la liberté d'information sont garanties.

2 Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opi-

3 Toute personne a le droit de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser.

Art. 17 Liberté des médias

- 1 La liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que des autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques est garantie.
- 2 La censure est interdite.
- 3 Le secret de rédaction est garanti.

Art. 22 Liberté de réunion

- 1 La liberté de réunion est garantie.
- 2 Toute personne a le droit d'organiser des réunions, d'y prendre part ou non.

Art. 23 Liberté d'association

- 1 La liberté d'association est garantie.
- 2 Toute personne a le droit de créer des associations, d'y adhérer ou d'y appartenir et de participer aux activités associa-

Art. 136 Droits politiques

- 1 Tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant 18 ans révolus qui ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ont les droits politiques en matière fédérale. Tous ont les mêmes droits et devoirs politiques.
- Ils peuvent prendre part à l'élection du Conseil national et aux votations fédérales et lancer et signer des initiatives populaires et des demandes de référendum en matière fédérale.

Source: www.admin.ch/opc/fr/ classified-compilation/19995395/index.html

tionaux mentionnés ci-dessus soient accompagnées par des prétentions de «leaders d'opinion» auto-désignés, voulant, à l'aide de diffamations et d'insinuations, dénier aux concitoyens leurs droits politiques. Ce sont des activités indignes de toute démocratie, et plus encore de la démocratie directe, représentant les restes d'une idéologie oligarchique et antidémocratique.

L'historien René Roca qui, avec son Institut de recherches sur la démocratie directe, offre des apports substantiels pour une recherche non-idéologique de l'histoire de la Confédération helvétique, a démontré dans sa thèse d'habilitation les fait suivants: quand la Constitution fédérale de la Confédération helvétique fut complétée en 1874 et 1891 avec le droit de référendum et d'initiative, cette réali-

sation de la véritable souveraineté populaire n'était nullement du goût de larges cercles des élites d'alors, notamment de celles appartenant au libéralisme du XIXe siècle. Suite à une conception de l'homme qui pouvait chez certains représentants, tel Johann Caspar Bluntschli, prendre des formes d'expressions racistes¹, la grande majorité du «Freisinn» [Radicaux] s'opposa aux revendications des socialistes utopiques et des conservateurs catholiques. Ces derniers souhaitant une plus grande participation du peuple suisse à la formation de la volonté politique sans qu'elle soit limitée aux élections périodiques. Même si cela ne plaît pas à l'historiographie post-1848 – désignée par Roca d'«historiographie

Suite page 4

«Contributions du catholicisme à la Suisse moderne»

Communiqué de presse du «Forschungsinstitut direkte Demokratie» [Institut de recherches démocratie directe]

Le 17 octobre 2014, a eu lieu à Schwyz le premier colloque scientifique de l'«Institut de recherches démocratie directe» consacré au thème «Contributions du catholicisme à la Suisse moderne». 90 participants se sont retrouvés dans la «Mythensaal» de l'hôtel «Wysses Rössli» à Schwyz.

Ce colloque, s'adressant à des historiens, des spécialistes et un public intéressé, était divisé en deux registres thématiques pour se consacrer aux derniers résultats de la recherche sur la démocratie et la formation.

M. Ruedi Lustenberger, président du Conseil national, et M. Walter Stählin, conseiller d'Etat du canton de Schwyz, ont transmis leurs messages de bienvenue et exprimé quelques réflexions personnelles sur le sujet du colloque. René Roca, historien et directeur de l'Institut, a présenté quelques remarques préliminaires ainsi que les objectifs de la réunion. La matinée a été consacrée au premier registre intitulé «Catholicisme et démocratie directe». Le premier intervenant, Paul Oberholzer (sj), docteur en théologie, s'est exprimé sur le sujet «L'église catholique de Schwyz entre le catholicisme réformateur tridentin et l'autogestion communale». Il a analysé la question de savoir dans quelle mesure l'identité schwyzoise a eu des répercussions sur l'évolution de la démocratie directe au XIXe siècle.

Après la pause café, l'historien Pirmin Meier a exposé ses réflexions concernant «La démocratie directe en tant que mouvement laïque et populaire entre le réveil démocratique et la démagogie dans les cantons de Lucerne et d'Argovie». Puis,

René Roca a éclairé dans sa présentation les antécédents de l'introduction de la démocratie directe et ses acteurs principaux, les catholiques-conservateurs dans les cantons de Schwyz et de Saint-Gall.

Après la pause de midi, dans le second registre intitulé «Catholicisme et formation», le professeur universitaire Heinrich R. Schmidt a présenté quelques aspects fort intéressants de ses recherches concernant l'Enquête de Stapfer. Cellesci semblent conclure que vers 1800 les catholiques vivant en Suisse jouissaient d'une avance de formation face aux protestants. En conclusion, le professeur universitaire Carlo Moos a exprimé son respect devant les contributions à l'instruction publique de la Suisse catholique de deux congrégations de bonnes sœurs, fondées au milieu du XIXe siècle,

les Sœurs de la Croix de Menzingen et les Sœurs d'Ingenbohl. Puis le public a eu l'occasion de s'exprimer et d'approfondir certains aspects au cours d'une discussion vive et fort intéressante.

En synthèse, on peut affirmer que le catholicisme en Suisse a - contrairement aux recherches historiographiques antérieures - contribué de manière importante et fondamentale à la création de la Suisse moderne. Ce colloque a donc résumé de nouveaux aspects et résultats des recherches sur la démocratie et la formation. Il sera la base pour d'autres projets scientifiques. Les actes du colloque vont être publiées prochainement.

> Oberrohrdorf-Staretschwil (AG), 23 octobre 2014 René Roca, Forschungsinstitut

direkte Demokratie, www.fidd.ch

«Fédéralisme et concordance – deux contributions centrales du catholicisme»

Allocution de bienvenue du Président du Conseil national Ruedi Lustenberger lors du colloque scientifique de l'«Institut de recherche démocratie directe» du 17 octobre 2014 à Schwyz

Dans son introduction Monsieur *René Roca* a parlé de la compréhension de l'histoire.

Déjà quand j était petit garçon mes parents ont gravé en moi une bonne image de l'histoire suisse. Cela est aujourd'hui encore la base de ma compréhension de l'histoire. Ma mère, qui a grandi dans le canton de Nidwald au bord du lac des Quatre-Cantons m'a marqué de l'image d'une Suisse pacifique et douce. Mon père – qui a effectué pendant la Seconde Guerre mondiale son service actif dans l'armée suisse – m'a transmis l'impression d'une Confédération vaillante et neutre. Cette combinaison est aujourd'hui encore la base de ma compréhension de l'histoire et c'est aussi le fondement de mon attitude politique envers notre pays.

Cher hôte (René Roca), Monsieur le Conseiller d'Etat (Walter Stählin, chef du département de l'instruction publique du canton de Schwyz), Chers intervenants,

Mesdames, Messieurs,
C'est l'après-midi du 17 décembre 1891.
Au pupitre du Conseil national se trouve
un grand homme imposant avec barbe qui
déclare: «Vous avez fait votre choix parmi les
représentants du parti populaire conservateur
catholique. Ainsi vous avec fait preuve de
votre volonté d'accepter que ceux-ci puissent
également participer aux discussions et aux
décisions lors du travail commun en faveur du
pays et du peuple de toute la Confédération.»
Avec l'élection du lucernois Josef Zemp,
43 ans après la fondation de l'Etat fédéral, les
Conservateurs catholiques obtiennent le statut d'un parti gouvernemental.

De la perspective d'un politicien du PDC [Parti démocrate-chrétien], ce n'est pas un hasard que je vous parle de Josef Zemp lors de ce colloque. Par contre c'est un bel hasard que j'aie grandi à quelques kilomètres du domicile de Josef Zemp et que, pendant mon apprentissage de menuisier à Entlebuch, je passais régulièrement devant son monument situé devant l'église du village. Ainsi mon prédécesseur célèbre – Zemp a aussi présidé le Conseil national – était déjà dans ma jeunesse une notion et une personnalité qui m'avait profondément impressionné.

Conservateur catholique et Suisse moderne: une contradiction, pourrait-on penser. Cela ne peut pas aller ensemble. Et on se demande ce que Josef Zemp et ses compagnons de route ont bien pu contribuer au développement du pays. Finalement, ils faisaient partie des perdants de la guerre du Sonderbund, de ces forces conservatrices voulant maintenir l'ancien ordre: à quel point les Radicaux au pouvoir taxaient et traitaient sans gêne les catholiques de «ringards» au début de cette nouvelle époque, se montre dans le fait qu'ils étaient juste tolérés en tant que «confédérés de deuxième classe». Cette exclusion semblait stimuler les catholiques: il se forma un mouvement d'émancipation similaire aux mouvements de base qu'on peut observer de nos jours. Les citoyens conservateurs et catholiques utilisèrent les moyens

«Pro memoria: La Suisse est ...» suite de la page 3

libérale des vainqueurs» – l'idée que la Suisse moderne est uniquement le résultat du libéralisme peut être de plein droit «déconstruite» comme étant un mythe: là aussi, la réalité ne s'explique pas d'une seule manière, elle doit également prendre en compte les diverses contributions des vaincus, ce qu'a récemment mis en évidence de manière impressionnante un colloque historique, organisé par *René Roca* à Schwyz sous la tutelle de la plus haute personnalité de Suisse, *Ruedi Lustenberger*, président du Conseil national de l'année 2014.

La démocratie directe – un modèle de paix

Etant donné que malgré «Google» et «Wikipédia», il est apparemment difficile pour de nombreux citoyens et journalistes de réaliser quels sont les textes et les contenus formant la base de notre vivre-ensemble civilisé, nous complétons nos remarques avec quelques extraits des



Le Président du Conseil national (2013/2014) Ruedi Lustenberger. (photo thk)



Entretien entre René Roca et Ruedi Lustenberger. (photo thk)

que l'Etat constitutionnel moderne leur mettait à disposition. Ils fondèrent une multitude de journaux (l'équivalent des blogs d'aujourd'hui) ainsi que des associations et des partis (aujourd'hui les «médias sociaux» et réseaux virtuels), afin d'atteindre le but de l'égalité politiques au sein de l'Etat fédéral. Ou comme l'exprime l'historien *Urs Altermatt*: ils représentèrent un anti-modernisme avec des moyens modernes.²

Contrairement aux personnes ayant les mêmes convictions dans d'autres Etats européens, les catholiques en Suisse soutenaient la démocratie comme forme étatique, tout en refusant le programme centraliste des Radicaux. L'Etat devait être constitué de manière fédéraliste. J'y reviendrai plus tard. Le référendum introduit en 1874 s'avéra être pour les conservateurs catholiques un important instrument sur leur chemin vers le but. Il pouvait ainsi bloquer la majorité radicale au Parlement. Et les radicaux libéraux durent abandonner leur revendication au pouvoir absolu et incorporer les nouveaux acteurs de la politique nationale.

articles correspondant de la Constitution fédérale (cf. page 3). Nous espérons qu'ils encourageront à la réflexion – également dans les bureaux de rédaction – pour se rappeler l'acquis de notre population, à savoir un modèle de paix de première qualité faisant souvent l'objet de louanges de nombreux Etats. Tous ceux qui n'ont encore jamais lu ce texte feraient bien de ne plus l'oublier.

Par contre, ceux qui sont en opposition avec ces articles constitutionnels valables pour toute citoyenne et tout citoyen suisses, doivent expliquer au peuple suisse ce à quoi ils aspirent: très certainement cela n'aura aucun lien avec la démocratie et notamment avec la démocratie directe.

Roca, René: «Wenn die Volkssouveränität wirklich eine Wahrheit werden soll ... Die schweizerische direkte Demokratie in Theorie und Praxis – Das Beispiel des Kantons Luzern». Schriften zur Demokratieforschung, tome 6, éd. par le «Zentrum für Demokratie Aarau», Zurich 2012, ISBN 978-3-7255-6694-5. Cf. concernant Bluntschli p. 80s.

La percée centrale pour le concours des conservateurs sur le parquet fédéral fut la motion du 6 juin 1884, qualifiée par la presse de «bombe de révision».4 Son «développeur» était Josef Zemp qui gagna Johann Josef Keel, un collègue influent du Parlement de Saint-Gall, et le Tessinois Martino Pedrazzini pour soutenir sa requête. Sa motion exigeait la révision de certains articles constitutionnels importants: il demandait une réforme électorale concernant la répartition des circonscriptions électorales et le système proportionnel ainsi que des droits populaires élargis. Mais en même temps, cette démarche symbolisait l'abandon de l'opposition systématique, qui avait fait échoué lors des «tempêtes référendaires» près d'une douzaine de

Quelques années plus tard, lors de son discours suite à son élection au Conseil fédéral, Josef Zemp souligna cette attitude: «Ainsi je déclare – en partant de l'idée que mes amis politiques approuveront ma position – que l'opinion m'est étrangère, que je doive me mettre au service de mon parti dans ma nouvelle fonction.»³

Ainsi l'élection du politicien Zemp, conciliant et intéressé au rééquilibrage de la politique, devint le précurseur du système de concordance que j'estime toujours et encore «moderne» et actuel, et le plus approprié pour notre pays. Ou bien, pour le dire avec les termes de l'ancien président du Conseil des Etats et landamann d'Appenzell Rhodes-Intérieures: «La Suisse est condamnée à garder la concordance.»

Mesdames, Messieurs, comprenez-moi bien. Il va de soi que ce n'était jadis pas uniquement le mérite des conservateurs catholiques. Le fait qu'après la guerre du Sonderbund de 1847 la Confédération d'Etats se transforma en un Etat fédéral était principalement le mérite de personnalités libérales tels qu'*Henry Dufour, Ulrich Ochsenbein* et d'autres encore. En tant que vainqueurs, ils n'ont pas opprimé les vaincus, mais les ont intégrés dans la fondation du nouvel Etat. Mais il n'empêche qu'il fallut encore 40 ans jusqu'à ce que le pouvoir unique des radicaux

prit fin au Conseil fédéral. Jadis, en 1891, c'étaient aussi les signes du temps. Josef Zemp et ses alliés représentaient un nouveau style pragmatique, les derniers vieux combattants de la guerre du Sonderbund avaient quitté la scène. Le jeune Etat fédéral était établi. Jusqu'à nos jours, Zemp de l'Entlebuch symbolise pour le catholicisme politique l'intégration politique et l'égalité des droits.

Avec leur intégration dans l'Etat fédéral, les conservateurs catholiques ont apporté un élément politique décisif dans la politique nationale, constituant jusqu'à nos jours une recette importante du succès de notre pays: le fédéralisme. Le fond de pensée n'était bien sûr pas totalement neuf. Dans la République helvétique déjà, ce sujet faisait partie des considérations de l'opposition, même Napoléon savait à peu près de quoi il s'agissait, car il y aurait eu quelque chose de semblable dans sa patrie corse. «Tout conduit vers le fédéralisme», aurait-il dit déjà en 1802 – au sujet de la Suisse d'alors – devant la Consulta helvétique à St-Cloud. Les premiers vrais fédéralistes de l'Etat fédéral étaient les Genevois autour de James Fazy et bien sûr le philosophe lucernois Troxler, qui lors de sa mort fut plutôt considéré comme un conservateur qu'un libéral. Il est bien connu que la création du Conseil des Etats est son mérite. Mais sans les conservateurs, il n'y aurait pas eu un fédéralisme politique efficace à l'échelon de la Suisse toute entière.

Vu de la perspective des Radicaux-libéraux, ces transformations de jadis étaient toutes loin d'être progressistes. Le fédéralisme, représentant «l'unité dans la diversité», est idéal pour un pays comme le nôtre avec ses différentes ethnies, langues, cultures, grandeurs, mentalités et structures. Une coexistence pacifique est possible sans devoir abandonner ses propres racines et identités. L'autonomie des cantons, le respect des minorités et des particularités régionales ainsi que l'important droit de codécision des citoyennes et citoyens maintient ensemble notre pays, même si cela peut sembler contradictoire.

Bien sûr qu'il y a aussi des désavantages avec les structures fédéralistes: dans les structures décentralisées, les processus de décision sont plus compliqués, ils prennent plus de temps. Ce n'est pas facile de rester en phase avec le développement sociétal et économique. La politique est moins sous pression. Nous devons revitaliser le fédéralisme, c'est-à-dire l'adapter ou le réformer pour qu'une utilisation moderne soit possible. Le fédéralisme n'est pas une fin de série: l'institut du même nom à l'Université de Fribourg observe que le fédéralisme et la décentralisation est en hausse partout dans le monde.

Porter donc votre regard sur l'Ecosse ou la Catalogne. Environ trente pays dans le monde sont depuis un certain temps ou suite à de nouvelles revendications d'autonomie et de davantage d'indépendance construits de manière fédéraliste. De nombreux autres Etats sont en train de se réorganiser, de se séparer de l'idée d'un Etat culturellement homogène et de tenir compte de la diversité culturelle à l'aide de solutions fédéralistes. Vous voyez, des idées jadis conservatrices peuvent tout à fait se transformer en de nouvelles tendances modernes.

Le fédéralisme et la concordance – voilà pour moi deux contributions centrales que le catholicisme a apportées à la Suisse moderne. Il y en a certainement encore beaucoup d'autres – je me réjouis de les découvrir.

Je vous souhaite un colloque intéressant et révélateur et de bons entretiens. Je vous remercie de votre attention.

(Traduction *Horizons et débats*)

^{1,3} Bundesrat Dr. Zemp – Lebens- und zeitgeschichtliche Erinnerungen, Josef Winiger, Druck und Verlag von Räber & Cie, Lucerne 1910

Die Schweizer Bundesräte – ein biographisches Lexikon; Ed. Urs Altermatt

Josef Zemp – ein Bundesrat schafft den Ausgleich. Sein Leben und Wirken im Dialog mit der Gegenwart. Der historische Kompromiss bahnt sich an; Urs Altermatt, Ed. Verein Buchprojekt Bundesrat Josef Zemp.

C'est le ton qui fait la musique

Au sujet de l'esprit confédéral au Parlement suisse

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

Lorsque nous Suisses entendons à la radio comment les membres des Parlements de nos Etats voisins s'apostrophent en termes les plus violents, ce comportement entre les représentants du peuple des divers partis nous étonne au plus haut point. Ces derniers temps, on entend parfois chez nous également des tons inhabituels à notre pays. Mais normalement le ton utilisé au sein de nos institutions législatives et de nos exécutifs est respectueux à l'égard des collègues, comme cela se doit pour une autorité collégiale. Car la grande majorité des politiciens suisses, auxquels le peuple souverain a confié un mandat, est conscient du fait que la Suisse, en tant que nation née de la volonté collective, dépend du fait que tout citoyen, avec ou sans mandat politique, assume sa responsabilité en soutenant le tissu fédéraliste et imprégné de démocratie directe qui est à la base de notre pays.

En Suisse, il n'y a pas de gouvernements à parti unique, mais ce qui importe c'est que les membres des divers partis collaborent sur les trois niveaux (Confédération, cantons, communes). C'est surtout valable pour les communes, où souvent, lorsqu'il faut traiter en commun des projets en cours, l'appartenance des représentants de différents partis est reléguée au second plan. En plus, de nombreux conseillers communaux n'appartiennent à aucun parti politique. En Suisse, les élections des conseils communaux sont avant tout des élections de personnalités: chacun se connaît et on sait si quelqu'un est honnête et s'il sait faire passer le bien commun avant ses intérêts personnels.

Autorité collégiale sans chef

Il n'y a pas de chef d'Etat en Suisse – ni au sein de la Confédération, ni au niveau des cantons ou des communes, les exécutifs sont des autorités collégiales qui prennent leurs décisions à la majorité. Le président de la Confédération est en réalité le «président du Conseil fédéral», c'est-à-dire qu'il n'est pas le président de la Suisse mais uniquement celui des sept conseillers fédéraux. Il dirige les séances du gouvernement et fait et reçoit les visites d'Etat. La preuve qu'il n'a pas davantage de pouvoir que ses collègues est illustrée par le fait qu'il n'est élu président par le Parlement que pour une seule année et qu'ensuite

Extraits du discours inaugural du président du Conseil des Etats Hannes Germann (UDC, SH) élu en 2013



(photo parlament.ch)

«Notre Etat connaît la séparation des pouvoirs et une structure fédéraliste Notre démocratie directe garantit des droits élargis au peuple et on cite notre système bicaméral en exemple partout dans le monde. Réunir sous la même bannière quatre langues nationales officielles,

des cultures et des religions multiples, de grands et de petits cantons, des villes et des régions rurales, c'est quelque chose d'unique. C'est la force de la Suisse. Il faut veiller à garder notre spécificité et soutenir les institutions qui la protègent - le Conseil des Etats en fait partie. La Chambre haute a en effet été créée, selon la Constitution de 1848, pour faire contrepoids au Conseil national.

En plus de l'autonomie cantonale, le Conseil des Etats veille à ce que la voix des minorités soit entendue et que la contribution des cantons latins à la Confédération soit reconnue. Comme la majorité des cantons romands, Schaffhouse est adossé à la chaîne du Jura. L'eau du robinet y est aussi calcaire qu'à Delémont ou à Neuchâtel. [...]

Chaque canton a sa propre histoire et cette histoire influence ses relations avec les autres Etats confédérés. Il vaut la peine de s'y intéresser pour mieux comprendre celles et ceux qui partagent notre destin fédéral.»

Source: Bulletin officiel, session d'hiver 2013, Les procès-verbaux du Conseil national et du Conseil des Etats du 25/11/13



Salle du Conseil des Etats avant les rénovations. (photo thk)

il redevient un conseiller fédéral «normal». Et c'est à chacun son tour, l'un après l'autre: si un conseiller fédéral reste en fonction pendant au moins sept ans, il sera certainement une fois président de la Confédération.

Le Suisse ayant la fonction suprême n'est d'ailleurs pas le président de l'exécutif mais le président du Conseil national, également élu pour un an. Car il ne dirige pas seulement les séances du Conseil national mais aussi celles de l'Assemblée fédérale qui siège dans la salle du Conseil national, avant tout pour élire les conseillers fédéraux et les juges fédéraux. A cette fin, les conseillers aux Etats se joignent à leurs collègues de la Grande Chambre et se placent sur les sièges réservés pour eux au dernier rang de la salle, toujours deux sous leurs armoiries cantonales. Pour toutes les autres tâches parlementaires, le Conseil des Etats et le Conseil national débattent et décident séparément et sont tout à fait égaux en droits et équivalents. Inutile de mentionner que même le «Suisse suprême», le président du Conseil national, n'a pas davantage à dire que les autres conseillers. C'est uniquement en cas d'égalité que sa voix est prépondérante.

Les conseillers d'Etat dans les cantons sont également élus président du Conseil d'Etat à tour de rôle, - je viens de regarder qui est actuellement le président du canton de Zurich où je suis domiciliée. Pour les Suisses qui s'intéressent à la politique, cela fait partie des connaissances générales d'être informé sur les autorités et les questions politiques actuelles du canton de résidence, mais

qui dirige le gouvernement (dans le canton de Zurich également pour un an) est plutôt secondaire. Les présidents de communes par contre ne sont normalement pas élus uniquement pour une année - cela varie naturellement de canton à canton et de commune à commune - c'est pourquoi la grande majorité des habitants du village ou de la ville connaît son nom. Mais il n'est que «primus inter pares». Les autres conseillers communaux sont tout aussi connus et on les salue dans le bistrot ou dans la rue et eux, de leur côté, connaissent les habitants du village. A personne ne viendrait l'idée qu'un conseiller communal ou un président communal soit plus haut placé que les autres citoyens. Dans les petites communes, ils sont toujours politiciens de milice, c'est-à-dire qu'ils exercent leur fonction à côté de leur métier principal en tant que paysans, artisans, ménagères ou instituteurs.

Le principe de milice et la liberté du vote

Les membres des Parlements cantonaux et même les conseillers nationaux et aux Etats exercent majoritairement leur fonction selon le principe de milice, donc à côté de leur travail professionnel. Ruedi Lustenberger, dont des extraits de son discours inaugural en tant que président du Conseil national sont joints à ce texte, est par exemple maître menuisier et il dirige sa propre menuiserie. En Allemagne ou en France cela est impensable. Les parlementaires y sont engagés à plein temps et donc dépendants de leur mandat. Lorsqu'un député du Bundestag allemand n'est plus élu, il doit commencer par chercher un nouvel emploi. Et il dépend aussi de son parti: avant les débats parlementaires, son groupe politique définit une prise de position du parti qui engage chaque membre. Les quelques membres qui osent s'écarter de cette position lors d'une votation ont à chaque fois de grosses pressions à supporter.

En revanche, un conseiller aux Etats suisse ou un membre du Conseil national est libre à tous égards et indépendant. S'il n'est plus élu par le peuple, il a toujours sa ferme, son cabinet d'avocat ou sa menuiserie à disposition et il pourra y consacrer de nouveau plus de temps. Lors de chaque décision parlementaire, il a la liberté de voter selon son opinion personnelle. Il est fréquent que les membres parlementaires d'un même parti ne défendent pas les mêmes opinions.

Coopération en dehors des clivages des partis politiques et des cultures linguistiques

En Suisse, à l'encontre de nos Etats voisins, il n'y a jamais une coalition ou un parti gouvernemental d'un côté et une opposition de l'autre, car le Conseil fédéral et le Parlement sont toujours composés de plusieurs partis. Actuellement, cinq partis sont représentés au Conseil fédéral avec ses sept membres, au Conseil national et au Conseil des Etats il y a, outre les groupes des quatre grands partis (UDC, PS, PDC et PLR), trois plus petits partis (Verts, Vert'libéraux et PBD) ainsi que des membres individuels qui se joignent à un groupe pour pouvoir participer aux diverses commissions pour la préparation des affaires. Il existe quatre cultures linguistiques dont au moins trois (Suisse alémanique, Romandie, Tessin) sont représentées au sein des Chambres fédérales. Corina Casanova, chancelière fédérale actuelle et donc chef d'étatmajor du Conseil fédéral, est originaire du canton des Grisons où l'on parle trois langues et elle maîtrise les quatre langues nationales. Comme tout le monde doit pouvoir travailler ensemble - en Suisse on appelle cette coopération le «principe de concordance» -malgré de grandes différences politiques, l'atmosphère est normalement conviviale ou tout au moins objective et polie.

Elections des présidents des Chambres fédérales – exemples de l'esprit confédéral

Selon l'article 152 de la Constitution fédérale, chaque Conseil élit pour un an un de ses

Suite page 6

Extraits du discours inaugural du président du Conseil national Ruedi Lustenberger (PDC, LU) élu en 2013



(photo thk)

cœur pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence de votre Conseil et de l'Assemblée fédérale. Vi ringrazio di cuore per la fiducia che mi accordate con l'elezione a presidente

della vostra Camera e dell'Assemblea federale plenaria. Für das Vertrauen, welches Sie mir mit der Wahl zum Präsidenten Ihres Rates und der Vereinigten Bundesversammlung entgegenbringen, danke ich Ihnen von Herzen. [...]

Avant de pouvoir prendre place sur le siège présidentiel, on se soumet en quelque sorte, en tant que vice-président, à un apprentissage de deux ans pour devenir président du Conseil. J'ai eu la chance d'avoir une bonne maîtresse d'apprentissage et un bon maître d'apprentissage. Ces deux dernières années, je me suis souvent rappelé mon apprentissage comme menuisier d'il y a 45 ans en arrière et j'ai découvert des parallèles. Hansjörg Walter et Maya Graf ont une certaine ressemblance avec mon maître d'apprentissage et ma maîtresse d'apprentissage d'alors: lui, il était un entrepreneur réfléchi et généreux et un président communal libéral d'Entlebuch; elle, sa femme, était une femme d'affaires intelligente et engagée et une mère qui gardait toujours la vue d'ensemble. Et à côté, se trouvait l'apprenti Lustenberger, un garçon avec une grande soif d'apprendre qui, lors du repas de midi pris en commun, préférait discuter de la politique mondiale avec son patron et de sport avec sa patronne plutôt que de questions tou-

«Je vous remercie de tout chant la menuiserie. Oui, à l'époque et encore aujourd'hui cela fait partie de notre système dual d'apprentissage: pendant l'apprentissage professionnel on n'apprend pas seulement les choses pratiques du métier et les connaissances spécifiques, le temps de l'apprentissage est également une école de vie par excellence. Nous avons donc à l'avenir toutes les raisons de porter soin à ce système unique donnant à nos jeunes tant de possibilités, aujourd'hui plus que jamais. L'apprentissage d'un métier ne conduit pas dans une impasse, mais c'est une partie de chemin vers l'avenir. Ce n'est pas un hasard que l'Europe et de nombreux pays dans le monde montrent un grand d'intérêt pour notre formation duale et s'intéressent spécialement à cet apprentissage professionnel. Je me réjouis chaque fois que nos jeunes gens font bonne figure lors des championnats mondiaux des métiers. [...]

En 2013, la Confédération fête un jubilé spécial qui mérite d'être cité à cause de son importance historique. Le regroupement des treize anciens cantons a fêté ses 500 ans d'existence le 17 octobre. A l'époque précédant 1513, les divers cantons ne vivaient de loin pas toujours en paix et en harmonie, tout au contraire: comme les villes de Lucerne, Berne et Zurich poursuivaient une autre politique que les cantons campagnards primitifs, on était au bord d'une guerre civile. Suivant les sages conseils de Nicolas de Flue au Ranft, la Diète accepta le 22 décembre 1481 le «Convenant de Stans». Par la suite, les cantons de Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Bâle et finalement d'Appenzell purent l'un après l'autre se joindre à l'Ancienne Confédération.

Ces intérêts divergents des villes et de la campagne ne sont donc pas nouveaux pour la Confédération. Ces derniers temps, on peut constater dans notre pays une tendance allant de plus en plus dans cette direction. Nous sommes bien conseillés de nous engager pour que cette tendance ne continue pas à croître, car l'histoire nous apprend qu'il est important de parler ensemble et de négocier, de chercher des solutions et d'être prêt à s'éloigner un peu de sa propre position, de faire un pas vers son interlocuteur. Cette recette a fait ses preuves au cours des siècles et en 1848, lors du passage de la Confédération d'Etats à l'Etat fédéral, elle a réussi l'épreuve de vérité de manière impressionnante. [...]

La Diète fédérale a engendré le système de concordance. Il fut appliqué pour la première fois lors de l'élection de Josef Zemp en 1891. La concordance garantit une politique équilibrée au sein de notre Etat, basée sur la démocratie directe. Si l'on pense aux négociations difficiles en vue d'une coalition gouvernementale en Allemagne voisine, nous pouvons être fiers de notre système et lui décerner sans réserve le label Swissness.

[...] Un bon artisan expérimenté agit de la même manière en politique comme dans son travail: il s'efforce avec ses collaboratrices et collaborateurs de faire un beau travail bien fait qui satisfait ces clients. Nos clients sont les citoyennes et citoyens de la Confédération. Pour eux nous voulons faire du bon travail. [...]»

Source: Bulletin officiel, session d'hiver 2013, Les procès-verbaux du Conseil national et du Conseil des Etats du 25/11/13 (Traduction des parties en allemand par Horizons et débats)

Le «Manifeste de Séville» sur la violence

Sevilla Statement on Violence

hd. En novembre 1986 lors de sa 25^e session, l'Assemblée générale de l'UNESCO décida par la résolution 25C/Res.7.1 de diffuser à l'échelle mondiale la déclaration sur la violence que 20 scientifiques avaient rédigée et publiée le 16 mai 1986 à l'occasion de l'Année internationale de la paix. En plus, l'UNESCO a fait savoir qu'elle veut elle-même organiser des conférences d'experts sur la base de cette déclaration. Le «Manifeste de Séville» est un encouragement intellectuel des efforts que l'UNESCO prend en faveur de l'entente internationale, de la coopération pacifique et du respect des droits de l'homme. Le biochimiste Federico Mayor, élu directeur général de l'UNESCO fin 1987, participa entre autres à la rédaction de ce manifeste. Désormais, l'UNESCO vient de diffuser le texte du manifeste en ses 6 langues officielles et les comités nationaux de la Finlande, de la Suède, de la Grèce et de l'Italie l'ont diffusé dans leurs langues. En 1991, dans une nouvelle situation politique, le comité allemand soumet à la discussion le «Manifeste de Séville» en allemand. Cette déclaration s'en prend vivement à la conviction fataliste que la violence et l'agression seraient une sorte de «loi naturelle» et qu'aucune action, aussi bien intentionnée soit-elle, ne pourrait rien y changer. Jusqu'à nos jours, plus de 100 associations nationales et internationales ont approuvé le «Manifeste de Séville», dont l'«International Council of Psychologists» et aux Etats-Unis les associations spécialisées des psychologues, socio-psychologues et anthropologues (American Psychological Association; Society for the Psychological Study of Social Issues; American Anthropological Association).

Croyant qu'il relève de notre responsabilité en tant que chercheurs dans diverses disciplines d'attirer l'attention sur les activités les plus dangereuses et les plus destructrices de notre espèce, à savoir la violence et la guerre, reconnaissant que la science est un produit de la culture qui ne peut avoir un caractère définitif englobant l'ensemble des activités humaines, exprimant notre gratitude pour le soutien que nous avons reçu des autorités de Séville et des représentants

espagnols de l'UNESCO, nous, les universitaires soussignés, originaires du monde entier et appartenant à des disciplines particulièrement concernées, nous nous sommes réunis et sommes parvenus au manifeste suivant sur la violence. Dans ce manifeste, nous contestons un certain nombre de soi-disant découvertes biologiques qui ont été utilisées par des personnes, y compris dans nos domaines respectifs, pour justifier la violence et la guerre. Parce que l'utilisation de ces «découvertes» a créé un climat de pessimisme dans nos sociétés, nous proclamons que la dénonciation publique et réfléchie de telles manipulations constitue une contribution importante à l'Année internationale de la paix.

Le mauvais usage de faits et théories scientifiques dans le but de légitimer la violence et la guerre, sans être un phénomène nouveau, est étroitement associé à l'avènement de la science moderne. Par exemple, la théorie de l'évolution a ainsi été «utilisée» pour justifier non seulement la guerre, mais aussi le génocide, le colonialisme et l'élimination du plus faible.

Nous exprimons notre point de vue sous la forme de cinq propositions. Nous sommes parfaitement conscients que bien d'autres questions touchant à la violence et la guerre pourraient être également discutées dans le cadre de nos disciplines, mais nous en restons volontairement à ce que nous considérons une première étape essentielle.

Science du comportement

Il est scientifiquement incorrect que nous ayons hérité de nos ancêtres les animaux une propension à faire la guerre. Bien que le combat soit un phénomène largement répandu au sein des espèces animales, on ne connaît que quelques cas au sein des espèces vivantes de luttes destructrices intra-espèces entre des groupes organisés. En aucun cas, elles n'impliquent le recours à des outils utilisés comme armes. Le comportement prédateur s'exerçant à l'égard d'autres espèces, comportement normal, ne peut être considéré comme équivalent de la violence intra-espèces. La guerre est un phénomène spécifiquement humain qui ne se rencontre pas chez d'autres animaux.

Le fait que la guerre ait changé de manière aussi radicale au cours des temps prouve bien qu'il s'agit d'un produit de la culture. C'est principalement au travers du langage qui rend possibles la coordination entre les groupes, la transmission de la technologie et l'utilisation des outils que s'établit la filiation biologique de la guerre. La guerre est d'un point de vue biologique possible mais n'a pas un caractère inéluctable comme en témoignent les variations de lieu et de nature qu'elle a subies dans le temps et dans l'espace. Il existe des cultures qui depuis des siècles n'ont pas fait la guerre et d'autres qui à certaines périodes l'ont faite fréquemment puis ont vécu en paix durablement.

Recherche biologique sur les lois de l'hérédité

Il est scientifiquement incorrect de dire que la guerre ou toute autre forme de comportement violent soit génétiquement programmée dans la nature humaine. Si des gènes sont impliqués à tous les niveaux du fonctionnement du système nerveux, ils sont à la base d'un potentiel de développement qui ne se réalise que dans le cadre de l'environnement social et écologique. Si incontestablement les individus sont différemment prédisposés à subir l'empreinte de leur expérience, leurs personnalités sont néanmoins la résultante de l'interaction entre leur dotation génétique et les conditions de leur éducation. En dehors de quelques rares états pathologiques, les gènes ne conduisent pas à des individus nécessairement prédisposés à la violence. Mais le contraire est également vrai. Si les gènes sont impliqués dans nos comportements, ils ne peuvent à eux seuls les déterminer complètement.

Recherche dans le domaine de l'évolution

Il est scientifiquement incorrect de dire qu'au cours de l'évolution humaine une sélection s'est opérée en faveur du comportement agressif par rapport à d'autres types. Dans toutes les espèces bien étudiées, la capacité à coopérer et à accomplir des fonctions sociales adaptées à la structure d'un groupe détermine la position sociale de ses membres. Le phénomène de «dominance» implique des liens sociaux et des filiations; il ne résulte pas de la seule possession et utilisation d'une force physique supérieure, bien qu'il mette enjeu des comportements agressifs. Lorsque, par la sélection génétique de tels comportements ont été artificiellement créés chez des animaux, on a constaté l'apparition rapide d'individus hyper agressifs; ceci permet de penser que dans les conditions naturelles la pression en faveur de l'agressivité n'avait pas naturellement atteint son niveau maximal. Lorsque de tels animaux hyper agressifs sont présents dans un groupe, soit ils détruisent la structure sociale soit ils en sont éliminés. La violence n'est inscrite ni dans notre héritage évolutif ni dans nos gènes.

Neurophysiologie

Il est scientifiquement incorrect de dire que les hommes ont «un cerveau violent» bien que nous possédions en effet l'appareil neuronal nous permettant d'agir avec violence, il n'est pas activé de manière automatique par des stimuli internes ou externes. Comme chez les primates supérieurs et contrairement aux autres animaux, les fonctions supérieures neuronales filtrent de tels stimuli avant d'y répondre. Nos comportements sont modelés par nos types de conditionnement et nos modes de socialisation. Il n'y a rien dans la physiologie neuronale qui nous contraigne à réagir violemment.

Psychologie

Il est scientifiquement incorrect de dire que la guerre est un phénomène instinctif ou répond à un mobile unique. L'émergence de la guerre moderne est le point final d'un parcours qui, débutant avec des facteurs émotionnels, parfois qualifiés d'instincts, a abouti à des facteurs cognitifs. En effet, la guerre moderne met en jeu l'utilisation institutionnalisée d'une part de caractéristiques personnelles telles que l'obéissance aveugle ou l'idéalisme, et d'autre part d'aptitudes sociales telles que le langage; elle implique enfin des approches rationnelles telles que l'évaluation des coûts, la planification et le traitement de l'information. Les technologies de la guerre moderne ont accentué considérablement le phénomène de la violence, que ce soit au niveau de la for-

Suite page 7

«C'est le ton qui fait la musique»

suite de la page 5

membres à la présidence et deux à la viceprésidence. Ces mandats ne sont pas renouvelables pour l'année suivante.

Le Règlement du Conseil national (RCN) fixe dans son article 6 qu'il faut «tenir compte équitablement de la force numérique des groupes et des langues officielles». Dans le Règlement du Conseil des Etats (RCE article 3) il n'y a pas de telle directive, mais cela fait tout naturellement partie de la culture politique, qu'il y ait une alternance entre les partis et les cultures linguistiques.

Ainsi ces derniers huit ans, la présidence du Conseil national a été occupée en alternance par les quatre plus grandes fractions. Le parti désigné par accord propose un de ses membres du Conseil. Celui-ci est élu régulièrement avec une grande, voire très grande majorité, il reçoit donc aussi presque toutes les voix des autres partis. En 2012, c'est pour la première fois une présidente issue du cinquième plus grand groupe, du parti des Verts, qui a été élue. Parmi les huit présidents se trouvaient cinq Suisses alémaniques, deux Romands et un Tessinois.

Pendant que j'écris ces lignes, l'après-midi du 24 novembre 2014, la session d'hiver des Chambres fédérales vient de commencer, et au premier point de l'ordre du jour de la première journée de la session figure l'élection des nouveaux présidents. Je vais quandmême décrire le déroulement des élections selon l'exemple de l'année passée.

Conseil des Etats: Session d'hiver 2013 -**Première séance – 25/11/13 –** Extraits du procès-verbal

«1. Election du président du Conseil des Etats 1. Wahl des Präsidenten des Ständerates

Il presidente (Lombardi Filippo, presidente): È proposto il Signor Hannes Germann. Invito gli scrutatori Hêche e Bischofberger a consegnare le schede di voto.

Le président actuel, le Tessinois Filippo Lombardi: Monsieur Hannes Germann est proposé. J'invite les scrutateurs Hêche et Bischofberger, de délivrer les bulletins de

Ergebnis der Wahl – Résultat du scrutin, ausgeteilte Wahlzettel – Bulletins délivrés 43, eingelangt – rentrés 43, leer – blancs 1, ungültig - nuls 0, gültig - valables 42, absolutes Mehr – majorité absolue 22. Es wird gewählt – est élu Germann Hannes par 42 voix.

Le président Filippo Lombardi félicite Hannes Germann dans sa langue maternelle italienne pour son brillant résultat, lui remet un bouquet de fleurs et l'invite à prendre sa place sur la chaise du président. (Longs applaudissements)

Germann Hannes übernimmt den Vorsitz. Germann Hannes prend la présidence.» Source: Bulletin officiel, session d'hiver 2013, Les procès-verbaux du Conseil national et du Conseil des Etats du 25/11/13

Remarques:

- Le candidat a obtenu 42 voix des 43 parlementaires présents, donc de presque tous les membres des autres partis politiques.
- Le procès-verbal est toujours bilingue allemand/ français, c'est-à-dire que toutes les propositions et tous les votes sont présentés et rédigés en deux langues. Chaque parlementaire intervient dans sa langue maternelle, sauf les membres de la petite minorité tessinoise: chacun d'eux décide de la langue qu'il désire parler au sein du Parlement, soit allemand, soit français. Mais comme on le voit dans l'exemple ci-dessus, un Tessinois peut aussi parler spontanément en italien s'il en a envie. Les deux présidents suisses-alémaniques nouvellement élus passent de l'allemand au français et à l'italien et font ainsi preuve de leurs liens avec les autres cultures linguistiques.

Conseil national – session d'hiver 2013 – première séance – 25/11/13 – Extraits du procès-verbal



Maya Graf (photo parlament.ch) Conseil national avec

Graf Maya, présidente grande satisfaction et de nombreuses nou-(Verts BL): «C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de pou- de cette année 2013 dans le sens du Parlevoir diriger l'élection ment.

du nouveau président du Conseil national comme dernier acte officiel. Aujourd'hui. je me retire en tant que présidente du

Herzlichen Dank! Merci beaucoup! Grazie di cuore! Grazia fitg! (ovation debout) -Merci infinimemt, votre reconnaissance me touche beaucoup!»

J'espère avoir rempli cette tâche au cours

Election du président du Conseil national pour 2013/14. Ruedi Lustenberger est élu par 175 des 183 bulletins valables.

Election des présidents des Chambres fédérales du 24 novembre 2014



Claude Hêche (photo parlament.ch)

nouveau président du Conseil national Stephane Rossini (PS, VS) puis il a cédé sa place à son successeur. Au Conseil des Etats, Claude Hêche,

Ruedi Lustenberger

à dirigé l'élection du

(PS JU) a été élu président par 44 voix sur 46

Extrait de l'intervention du nouveau président du Conseil des Etats: « Chers collèques, je vois dans cette élection un signe d'attachement au dernier-né des cantons de la Confédération ainsi qu'à sa population. En me portant à cette fonction, vous offrez un très beau bouquet final aux festivités du 40° anniversaire de la création de la République et Canton du Jura. J'en profite pour rendre hommage aux pères fondateurs du

Le 24 novembre 2014, canton, qui ont su se battre et convaincre pour réaliser leurs idéaux. Cette modification importante du paysage politique s'est faite, faut-il le rappeler, dans le respect de la démocratie. Elle atteste de la vivacité et de la grandeur du fédéralisme suisse. Un pays qui ose ainsi remettre en question ses frontières intérieures est un pays dont on peut

Je suis fier d'être le premier représentant du canton du Jura à accéder à une présidence des Chambres fédérales. Cela permettra à mon canton de prouver qu'il est digne de la confiance qui lui a été témoignée par le peuple et les cantons suisses le 24 septembre 1978. Trois Jurassiens ont déjà occupé le perchoir des Chambres fédérales, mais alors que le Jura était sous régime bernois: il s'agit de Paul Migy en 1851, de Joseph Stockmar en 1896 et de Simon Kohler en 1974. La prochaine étape sera l'accession d'un Jurassien ou d'une Jurassienne au Conseil fédéral, mais je ne citerai aucune date, ni aucun nom!»

L'augmentation de la violence juvénile un défi pour l'Etat démocratique

par Eliane Gautschi, enseignante spécialisée et psychologue ainsi que Moritz Nestor, psychologue et anthropologue

Depuis des années, des études scientifiques indiquent une violence toujours croissante chez les adolescents. La violence et les menaces (y compris les coups et blessures) ont quintuplé en Suisse depuis 1984/86. Cette tendance a été de nouveau confirmée lors de la 5^e rencontre du réseau des institutions cantonales et communales compétentes pour la prévention de la violence du 22 mai 2014 à Aarau. De tels développements ne doivent pas être pris à la légère. La vie communautaire dans un Etat de droit démocratique ne fonctionne que si la Constitution et les lois sont reconnues par les citoyennes et citoyens comme base contraignante et sont transmises de génération en génération. C'est notre devoir en tant qu'adultes d'initier les adolescents dans ce domaine. Ce fondement doit être préservé sinon les relations humaines s'étiolent, la vie communautaire se désintègre et les structures sociales s'effondrent.

Pas de changement de tendance

Entre février 2012 et mars 2014, divers médias avaient indiqué une diminution de la violence juvénile en Suisse. Ces informations sont en contradiction avec les résultats de diverses études traitant depuis longtemps de ce problème. Ces chiffres en baisse rapportés semblent reposer sur le fait que le nombre des mineurs entre 2006 et 2013 a diminué de 30% environ. C'est pourquoi, les chiffres absolus entre 2006 et 2013 ont diminué. Mais dans l'ensemble le taux des adolescents ayant commis un délit a augmenté.

Thomas Vollmer, directeur des programmes de protection de la jeunesse à l'Office fédéral des Assurances sociales (OFAS) a, le 22 mai lors de la rencontre du réseau, mis en garde de ne pas rester les bras croisés, car les chiffres sont en contradiction avec la tendance constatée dans les études à long terme. Vollmer s'est référé aux résultats de 1' «International Self-reported Delinquency survey (Enquête internationale sur la délinquance juvénile auto-reportée: ISRD-3)»² pour la Suisse, présentés à l'occasion de la rencontre du réseau du 22 mai par Martin Killias, docteur en droit et professeur en criminologie et Anastasia Lukash. La ISRD est une enquête internationale sur la délinquance auto-reportée par les adolescents, pratiquée pour la première fois en 1992 (ISRD-1) dans 12 pays. La deuxième enquête a eu lieu en 2006 (ISRD-2) dans plus de 30 pays. En ce moment, la troisième étude (ISRD-3) est en cours dans plus de 30 pays. Elle est déjà achevée en Suisse et dans d'autres pays. Etant donné que la Suisse a participé aux trois enquêtes, des affirmations concernant certaines tendances, telles quelles ont été présentées le 22 mai à Aarau, sont possibles. En 2013, environ 3000 élèves de classes secondaires de toute la Suisse, âgés entre 13 et 16 ans, ont été interviewés (ISRD-3). Killias et al. ont comparé ces résultats avec ceux des enquêtes précédentes ISRD-1 (1992) et ISRD-2 (2006).

Le nombre de vols de vélos, de cambriolages, de vols à mains armées, de blessures corporelles et la vente de drogue ont augmenté

Les chiffres de l'enquête de 2013 indiquent une augmentation et non une diminution de la violence juvénile en Suisse: dans les domaines des vols de vélos, des cambriolages, des vols à mains armées, des blessures corporelles et de la vente de drogue, le nombre des délits a aug-

menté par rapport à 2006 et 1992. Les vols à l'étalage et les rixes ont de nouveau augmenté à partir de 2006 après une baisse. (Tableau 1)

(N=Nombre d'interviews)	1992 (N=529)	2006 (N=3648)	2013 (N=2857)
Lésions corporelles	0.5%	1.2%	3.2%
Vente de drogues	1.5%	2.8%	6.3%
Vol de vélo	1.5%	3.7%	6.8%
Cambriolage	0.6%	0.9%	1.8%
Brigandage	0.0%	0.9%	1.5%
Rixe	10.0%	8.4%	8.5%
Vol à l'étalage	15.3%	9.1%	13.5%

Tableau 1

Le nombre des victimes augmente

Dans la même étude, on a également enregistré le nombre de victimes. Là aussi, le taux des personnes concernées a augmenté. (Tableau 2)

(N=Nombre d'interviews)	2006 (N=3648)	2013 (N=2857)
Vols	22.6%	27.8%
Brigandage	2.3%	3.5%
Blessés (soins médicaux)	2.4.%	4.4%

Tableau 2

L'augmentation inquiétante de divers délits va toujours de pair avec un nombre croissant de victimes. Celles-ci portent en elles une expérience qui les a profondément touchées dans leur âme. Outre les éventuelles conséquences physiques, la confiance dans les relations interpersonnelles est ébranlée; peur, méfiance, résignation ou sentiments de revanche peuvent s'en suivre.

De moins en moins de victimes portent plainte

L'augmentation du nombre des délits ne peut être expliquée par le fait que ceux-ci ont été davantage signalés à la police, car le nombre des victimes portant plainte a baissé entre 2006 et 2013. (Tableau 3)

(N=Nombre d'interviews)	2006 (N=3648)	2013 (N=2857)
Vols	32.3%	23.4%
Brigandage	22.3%	22.2%

Tableau 3

Le fait que le nombre de victimes portant plainte auprès de la police soit en baisse, donne à réfléchir. Il faudrait savoir pourquoi la jeune génération ne recourt pas plus naturellement aux moyens légaux à disposition.

Augmentation des actes violents sous l'emprise d'alcools forts et/ou de cannabis

Les analyses de Killias et Lukash sont particulièrement inquiétantes parce qu'elles ont identifié une très probable corrélation importante entre les actes violents d'adolescents et la consommation régulière d'alcools forts et/ ou de cannabis. (Tableau 4)

(N=Nombre d'interviews)	2006 (N=3648)	2013 (N=2857)
Alcool	39.1%	42.6%
Bière et/ou vin	38.8%	37.7%
Alcool fort	16.2%	27.7%
Cannabis	7.2%	11.8%

Tableau 4

prendre, en cette Année internationale de la paix et pour les années à venir, les transformations nécessaires de nos sociétés. Bien que cette mise en œuvre relève principalement de la responsabilité collective, elle doit se fonder aussi sur la conscience d'individus dont l'optimisme comme le pessimisme sont des facteurs essentiels. Tout comme «les guerres commencent dans l'esprit des hommes», la paix également trouve son origine dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix. La responsabilité en incombe à chacun de nous.

On connaît depuis longtemps l'effet désinhibant de l'alcool et la montée d'éruption de sentiments entraînant le buveur à des actes violents. Cependant, dans notre pays, on ignore ou on minimise toujours et encore les graves troubles du développement intellectuel et émotionnel auxquels peuvent être confrontés les consommateurs de cannabis. Cela peut aller du risque plus élevé de suicide³ à des graves troubles psychiques (schizophrénie, psychose) aux conséquences dangereuses pour le corps et l'âme. Cela peut également culminer dans des actes de violence. Des publications allemandes reparlent depuis quelques années déjà des résultats choquants de l'étude sur le cannabis paru dans le magazine médical The Lancet en 1987. Ainsi, la «Frankfurter Allgemeine Zeitung» du 26 avril 2014 a écrit:

«Sur les cent personnes interviewées ayant fumé jusqu'à dix joints, 15 ont développé au cours des 15 années suivantes les symptômes typiques d'une schizophrénie. Parmi celles qui avaient indiqué avoir consommé plus de 50 joints, elles étaient au nombre de 30. Par contre, parmi les 100 personnes interrogées n'ayant jamais été en contact avec du cannabis, seulement cinq ont développé des signes

cliniques d'une schizophrénie (The Lancet, 26/12/1987). En 2002 et pour la dernière fois en 2012, les participants à l'étude ont été de nouveau interviewés avec plus ou moins les mêmes résultats [...]. «Chez les enfants et les adolescents il n'existe pas de consommation de cannabis inoffensive>, déclare Rainer Thomasius, spécialiste en toxicomanie à la clinique universitaire de Hambourg-Eppendorf. Il accueille dans son institution des adolescents souffrant de troubles sérieux. Selon un rapport de la radio NDR (Allemagne du Nord), le nombre des cas d'adolescents entrés en psychiatrie après la consommation de cannabis, a triplé au cours des dix dernières années.»4

En outre, il faut prendre en compte que la quantité de la substance psychoactive THC inhalée par gramme de cannabis à énormément augmenté depuis la fin des années soixante, entre autre suite à la culture indoor des plants de cannabis, si bien que les effets se rapprochent de ceux de l'héroïne.

Cette évolution doit être stoppée

Les premiers résultats de cette nouvelle étude du professeur Killias et de ses collègues montrent qu'une tendance sociétale inquiétante

Suite page 8

Les connaissances scientifiques au sujet du cannabis sont établies depuis longtemps, mais ignorées

eg./mn. Depuis la fin des années 1980, l'Association pour la connaissance psychologique de l'homme (VPM) a recherché et analysé les connaissances scientifiques concernant le cannabis pour les divulguer à l'aide de publications, de séminaires et de colloques. Ici, nous ne voulons mentionner que deux des manifestations les plus importantes.

En collaboration avec l'ONU¹ et avec des spécialistes internationaux renommés dans les domaines de la recherche, de la prévention et de la lutte contre la drogue, cette association a organisé pendant plusieurs années à Zurich des colloques à l'occasion de la «Journée internationale de l'ONU contre l'abus et le trafic de drogues» célébrée le 26 juin chaque année depuis 1987.

Les 19 et 20 novembre 1990, le VPM a organisé le «1er Symposium international contre la drogue en Suisse (Oui à la vie – Non à la drogue». 2 Plus d'une vingtaine de scientifiques internationaux dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les stupéfiants, dont Gabriel Nahas, Jonas Hartelius, Thomas Cederquist, Annemarie Buchholz-Kaiser, Karl-Ludwig Täschner ont présenté leurs analyses et discuté des «Voies vers une société sans drogue et la pathophysiologie des stupéfiants». La psychologue et historienne Annemarie Buchholz-Kaiser y a présenté le «Concept de prévention contre la drogue élaboré par le VPM» qui a aujourd'hui encore toute sa justification.3

Les actes de ce congrès ont été publiés en anglais et en français. Vu la situation actuelle - telle que l'étude de Martin Killias et Anastasiia Lukash le démontre -, cette publication est toujours de grande importance. En ce temps-là, les efforts pour le maintien de la santé publique ont abouti en une campagne médiatique

durant une décennie contre Annemarie Buchholz-Kaiser et le VPM afin d'empêcher que les prises de position et les contributions scientifiques des spécialistes internationaux s'engageant contre la drogue puissent être entendues. Un des responsables de cette campagne a, un jour, expliqué le mobile de ses activités: «Le VPM dérange dans le domaine de la drogue.» Il est temps de prendre connaissance objectivement de ce qui a été scientifiquement exploré, rassemblé et publié il y a 25 ans déjà. Les cimetières ont continué à se remplir avec des victimes de la drogue – ce qui n'était pas nécessaire. Cette campagne mensongère n'a – comme le démontre la récente étude de Killias et Lukash – qu'agrandi le problème et provoqué encore davantage de malheur pour d'innombrables personnes toxicomanes et leurs familles. Annemarie Buchholz-Kaiser aspirait depuis la fin des années 80 à chercher et trouver une «voie vers une société sans drogue». Cette tâche n'est toujours pas résolue.

- Verein zur Förderung der Psychologischen Menschenkenntnis (Ed.): I. Internationales Symposium gegen Drogen in der Schweiz Ja zum Leben – Nein zu Drogen. Wege zu einer drogenfreien Gesellschaft und Pathophysiologie der Rauschgifte/Ways to a Drug-Free Society and Physiopathology of Illicit Drugs. Editions Menschenkenntnis 1991. ISBN 3-906989-06-2
- Buchholz-Kaiser, Annemarie: «Concept de prévention contre la drogue du VPM». In: Verein zur Förderung der Psychologischen Menschenkenntnis (Ed.): I. Internationales Symposium gegen Drogen in der Schweiz Ja zum Leben – Nein zu Drogen›. Wege zu einer drogenfreien Gesellschaft und Pathophysiologie der Rauschgifte/Ways to a Drug-Free Society and Physiopathology of Illicit Drugs. Editions Menschenkenntnis 1991. p. 81-94 (version française: p. 709-720).

«Le (Manifeste de Séville) ...» suite de la page 6

mation des combattants ou de la préparation psychologique à la guerre des populations. Du fait de cette amplification, on a tendance à confondre les causes et les conséquences.

Conclusion

Nous proclamons en conclusion que la biologie ne condamne pas l'humanité à la guerre, que l'humanité au contraire peut se libérer d'une vision pessimiste apportée par la biologie et, ayant retrouvé sa confiance, entre-

Premiers signataires: David Adams, psychologie, USA S.A. Barnett, éthologie, Australie N. P. Bechtereva, neurophysiologie, URSS Bonnie Frank Carter, psychologie, USA José M. Rodríguez Delgado, neurophysiologie, Espagne José Luis Díaz, éthologie, Mexique Andrzej Eliasz, Differentielle, psychologie, Pologne Santiago Genovés, anthropologie biologique, Mexique Benson E. Ginsburg, génétique du

comportement, USA

Jo Groebel, socio-psychologie, RFA Samir-Kuma Ghosh, sociologie, Inde Robert Hinde, science du comportement, Angleterre Richard E. Leaky, anthropologie physique, Kénia Taha M. Malasi, psychiatrie, Koweït J. Martin Ramírez, psychobiologie, Espagne Frederico Mayor Zaragoza, biochimie, Espagne Diana L. Mendoza, éthologie, Espagne Ashis Nandy, psychologie politique, Inde John Paul Scott, science du comportement, USA Riitta Wahlström, psychologie, Finlande

Source: www.unesco.org/cpp/fr/declarations/ seville.htm

Promouvoir et préserver le bon livre en tant que bien culturel

Le «Büecher-Chorb» - exemple d'une librairie coopérative enrichissant la culture communale et contribuant au développement personnel

par Urs Knoblauch, pédagogue et essayiste dans le domaine culturel, Fruthwilen TG



Depuis de nombreuses années, une librairie coopérative «Büecher-Chorb» est installée à Aadorf dans le canton de Thurgovie. La libraire expérimentée Gisela Hassenstein a fondé et développé avec des parents, des enseignants, des amis et des amoureux du bon livre la coopérative «Büecher-Chorb». Les coopérateurs sont tous des bénévoles et soutiennent la libraire, dont le salaire est modeste, dans son engagement pour le bien commun et la vie culturelle dans sa commune. La coopérative a une longue tradition culturelle et politique dans la démocratie directe suisse. L'entraide et la devise «un pour tous, tous pour un» sont les bases d'une coopérative, ce qui correspond exactement à la nature sociale de l'homme. Spécialement en temps de crise économique la contribution de chacun est vitale. Il est inadmissible que la concurrence, la pure maximisation du profit et quelques grands éditeurs puissent contrôler et dominer le marché du livre.

Il est d'autant plus réjouissant de voir qu'une équipe engagée et bénévole - coopérateurs mais aussi clients - contribuent tous à leur façon à la réussite du «Büecher-Chorb». Ensemble nous avons rédigé les lignes directrices de la librairie «Ce que nous voulons»:

«La coopérative «Büecher-Chorb» s'engage avec beaucoup d'amour et de compétence pour le livre qu'el considère comme un bien culturel précieux. Toutefois, en période de changement structurel et de mondialisation les petites librairies ont bien du mal à défendre leur place face à la concurrence des grandes libraires qui offrent un choix immense de livres.

Un grand avantage de notre librairie coopérative est que chaque participant possède un large savoir livresque. Une richesse d'idées bibliophiles rarement disponible permet de conseiller au mieux et de manière compétente nos clients.

Notre force réside dans le maintien d'une gamme de livres informatifs et divertissants fondés sur l'éthique, réjouissant et aiguisant l'esprit, les sens et le cœur. Nous aidons volontiers nos clients à trouver un livre rare et ancien, et il est évident que vous pouvez obtenir ou commander n'importe quel livre actuel.

Nous portons un intérêt particulier aux livres pour enfants et adolescents avec un contenu pédagogique précieux. De nos jours, il est plus important que jamais de transmettre à la nouvelle génération les valeurs humaines et de renforcer leur sociabilité à travers la littérature.

Parents, grands-parents, enseignants - tous nos clients - savent qu'ils seront bien conseillés au «Büecher-Chorb», dans une atmosphère tranquille avec une petite tasse de café.»



On trouve de plus amples d'informations et la possibilité de passer commande sur le site Internet www.buecher-chorb.ch.

Les livres, le développement personnel et la démocratie

Les autorités d'Aadorf et la population se montrent très reconnaissantes d'avoir ce petit centre culturel, ce lieu de rencontre, d'excellents conseils et des livres soigneusement choisis dans leur commune. Beaucoup de parents sont de plus en plus conscients que grâce aux bonnes lectures les valeurs humaines universelles telles que l'honnêteté, le respect, la serviabilité et la compassion humaine dans les écoles, au foyer et dans la société peuvent être vécus et communiqués plus efficacement.

Le bon livre, la poésie et l'expérience de lecture sont très importants notamment dans le domaine de l'empathie, dans le sens de la responsabilité, de la formation des valeurs et du développement personnel. Peter Küpfer a montré cela de manière très impressionnante dans un article intitulé «Lire – la voie royale pour former l'esprit» (Horizons et débats nº 18 du 4/8/14). Notamment à un moment où ces valeurs éthiques essentielles ne sont plus guère enseignées, il est de mise de revenir aux idéaux communs, classiques et humanistes. Un bon livre contribue par la

réflexion et la discussion qui en découle non seulement à la culture générale, à l'approfondissement du savoir dans un domaine ou dans un problème humain mais aussi à l'éducation à la démocratie, à l'éthique et à la responsabilité civique. La lecture est un processus contemplatif incitant à la réflexion, ce qui n'est pas le cas pour l'usage frénétique des nouveaux médias électroniques. Certes, ils peuvent servir d'outils de travail, mais les écoles et les parents devraient s'assurer que les enfants ne s'en servent pas prématurément, ni excessivement et toujours avec un accompagnement éthique bienveillant par les adultes. Savoir lire et écrire et se confier à autrui sont des expériences culturelles irremplaçables et peuvent être approfondies par la lecture d'un bon livre. Ecrire, lire et apprendre doivent toujours être axés sur l'accomplissement personnel et une coopération pacifique. Ainsi, l'école, les parents et la politique doivent assumer leurs responsabilités en préservant la culture du livre et en renouant avec la grande tradition suisse d'excellents manuels scolaires. De nombreux clients et amis de la librairie «Büecher-Chorb» assument leur responsabilité de manière exemplaire. En achetant un bon livre ou un cadeau, nous soutenons l'auteur, l'éditeur et la librairie et contribuons au développement personnel et à la cohésion sociale.

Büecher-Chorb

Contact: www.buecher-chorb.ch info@buecher-chorb.ch Librairie coopérative Büecher-Chorb Hauptstrasse 4, 8355 Adorf TG Tél.: 052 366 22 60 Fax: 052 366 29 88

«L'augmentation de la violence ...» suite de la page 7

se poursuit. Celle-ci avait déjà été constatée il y a plusieurs années dans les études menées par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA)5 géré par la Suva et l'Institut de criminologie de l'Université de Zurich.⁶ Horizons et débats en a déjà parlé en 2012.7 L'étude de la SSAA mettait à ce moment-là déjà en exergue que les coups et blessures provenant d'actes de violence dans l'espace public a augmenté rapidement et massivement depuis le milieu des années 90. En 2011, une autre étude de l'Institut de criminologie de Zurich a démontré que la sécurité en Suisse avait rejoint le niveau européen,8 c'est-à-dire que notamment le taux des cambriolages et des voies de fait/menaces était déjà plus élevé que dans près de la moitié des pays européens.9

Oue faire? L'éducation et la formation sont les fondements

La prévention contre la violence commence par l'éducation et la formation de la génération à venir. C'est là que les bases psychiques pour un bon sens de la justice et la compassion envers autrui sont posées chez l'enfant. Cette phase de mûrissement émotionnel va de pair avec le développement d'une conscience saine en tant que guide dans le jugement de ses propres actes et de ceux d'autrui. Les enfants et les adolescents doivent apprendre à respecter les fondements de notre Etat de droit, à prendre soin de soi-même et des autres et à décider des mesures de prudence pour que personne ne soit mis en danger. Cela consiste à savoir montrer son regret, avouer son éventuelle culpabilité et y remédier ou dans le cas contraire savoir tendre la main pour faciliter une réconciliation. L'école aussi doit y contribuer. Les enseignantes et enseignants ont

le devoir d'accompagner les enfants et adolescents en tant que personne de référence extra-familiale importante, de les initier soigneusement à la matière enseignée et d'exploiter à fond la communauté de classe comme le modèle miniature de la société pour transmettre aux jeunes le sens de la justice et comment développer de bonnes relations humaines avec autrui. De nombreux enfants et adolescents souffrent aujourd'hui du fait qu'ils n'ont dans leur famille guère d'orientation et de modèles auxquels ils pourraient se tenir pour donner un sens et un objectif à leur vie. 10 Ils se sentent intérieurement perdus et s'orientent à des modèles inappropriés trouvés dans le monde électronique ou le show-biz.

Souvent, les enfants et les adolescents n'ont pas les connaissances nécessaires pour se rendre compte du caractère punissable et/ ou de la gravité d'un acte. Là aussi, c'est à nous adultes de transmettre les bases du vivre-ensemble et d'exiger d'eux le respect du droit.11 Les origines d'un comportement agressif et violent sont aujourd'hui connues, les concepts de prévention contre la violence doivent les prendre en considération, s'ils veulent être durablement efficaces.12

(Traduction *Horizons et débats*)

- Cf. Killias, Martin et al. Studie zur Kriminalität und Opfererfahrungen der Schweizer Bevölkerung. Analysen im Rahmen der schweizerischen Opferbefragung 2011. Ed.: Institut de criminologie de l'Université de Zurich. p. 29
- Killias, Martin et Anastasia Lukash. International Self-reported Delinquency Survex (ISRD-3). Premiers résultats concernant la Suisse. Présentation lors de la 5e réunion du réseau «Prévention de la violence» le 22/5/14 à Aarau
- «Jeunesse sans drogue»: La vérité sur le cannabis.
- Jörg Albrecht: Bis die Birne qualmt. In: «Frankfurter Allgemeine Zeitung» du 26/4/14. www.«Frankfurter Allgemeine Zeitung».net/aktuell/wissen/medizin/zusammenhang-zwischen-can-

- nabiskonsum-und-psychosen-12911918.html (visité le 9/6/14 12:29:31)
- Cf. Lanfranconi, Bruno: Neuer Höchststand der Gewalt unter jungen Menschen. Ergebnisse der Statistik der Unfallversicherung nach UVG. Edité par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA). 31/8/11
- Cf. Killias, Martin, Walser Simone: Kriminologisches Institut der Universität Zürich. Jugenddelinquenz im Kanton St.Gallen. Bericht zuhanden des Bildungsdepartementes und des Sicherheits- und Justizdepartements des Kantons St. Gallen. August 2009. Cf. Killias, Martin et al.: Studie zur Kriminalität und Opfererfahrungen der Schweizer Bevölkerung. Analysen im Rahmen der schweizerischen Opferbefragung 2011. Ed.: Institut de criminologie de l'Université de Zurich
- Cf. «Nous avons besoin d'une jeune génération capable d'assumer les tâches de la vie» in: Horizons et débats nº 2 du 16/1/12
- Cf. Killias, Martin et al.: Studie zur Kriminalität und Opfererfahrungen im Kanton Bern. Schweizer Bevölkerung. Analysen im Rahmen der schweizerischen Opferbefragung 2011. Ed.: Institut de criminologie de l'Université de Zurich
- Cf. Killias, Martin et al.: Studie zur Kriminalität und Opfererfahrungen der Schweizer Bevölkerung. Analysen im Rahmen der schweizerischen Opferbefragung 2011. Ed.: Institut de criminologie de l'Université de Zurich. p. 29
- ¹⁰ Un développement qui s'aggravera encore avec le «Plan d'études 21» («Lehrplan 21») prévu pour les 21 cantons suisses-alémaniques, car selon ce projet les enseignants n'auront plus qu'une fonction d'accompagnateurs ou d'animateurs mettant à disposition des enfants des environnements d'appren-
- ¹¹ Pour corriger ce manque de connaissances des bases fondamentales concernant l'Etat de droit, il existe un excellent livre pour enfants et adolescents en allemand intitulé «Kennst du das Recht?» [Connais-tu le droit?] de la juriste Caroline Walser Kessel, Editions Weblaw, Berne 2011
- ¹² Cf. Alfred Burger et Eliane Gautschi. «Jugend und Gewalt. Unsere Kinder und Jugendlichen brauchen Erziehung» [Jeunesse et violence. Nos enfants et adolescents ont besoin d'éducation]. Editions Zeit-Fragen, Zurich, 2011

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration Case postale 729, CH-8044 Zurich Tél.+41 44 350 65 50 Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6 IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6 BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2014 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats. Zurich».